

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 22 MARS 2013 A 09 H 30
(Convocation du 11 mars 2013)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Deux Mars Deux Mil Treize à 09 h 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de M. Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DANJON Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 12h15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard
M. FLORIAN Nicolas à M. FAVROUL Jean-Pierre à partir de 12h00
M. GAUZERE Jean-Marc à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12h00
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 12h15
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h15
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques à partir de 12h30
Mme BREZILLON Anne à Mme LIRE Marie-Françoise jusqu'à 10h30
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BONNEFOY Christine
Mme CHAVIGNER Michèle à M. DUART Patrick
M. COUTURIER Jean-Louis à M. EGRON Jean-François
M. DAVID Jean-Louis à Mme WALRYCK Anne à partir de 11h45
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte
Mme DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11h50
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPRAT Christophe

M. DUPOUY Alain à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à Mme LIMOUZIN Michèle
M. GALAN Jean-Claude à Mme MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h00
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h20
M. HURMIC Pierre à Mme NOEL Marie-Claude
M. JOUBERT Jacques à M. LABARDIN Michel à partir de 12h00
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h15
Mme LAURENT Wanda à M. GELLE Thierry
M. LOTHAIER Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10h00
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à partir de 10h40
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUERON Robert à M. QUANCARD Denis
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime
Mme TOUTON Elisabeth à M. BRON Jean-Charles

LA SEANCE EST OUVERTE

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

M. BRON et Mme CARTRON ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES 26 OCTOBRE ET 23 NOVEMBRE 2012

Les procès verbaux des séances des 21 décembre 2012 et 18 janvier 2013 ont été adoptés sans observation.

AFFAIRES RETIREES

Les affaires suivantes ont été retirées :

Mme FAYET

2013/3/ 30 Commune de Floirac - Subvention de surcharge foncière dans le cadre de l'acquisition amélioration d'un logement individuel situé 51 rue de la Paix - Année 2013

Mme FAYET

2013/3/ 32 Commune de Floirac - Subvention de surcharge foncière dans le cadre de l'acquisition amélioration d'un logement individuel situé 43 rue Jean Jaurès - Année 2013

Mme FAYET

2013/3/ 33 Commune de Floirac - Subvention de surcharge foncière dans le cadre de l'acquisition amélioration d'un logement individuel situé 1 rue Paul Claudel - Année 2013

AFFAIRES RETIRÉES

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – APPLICATION DE LA DELIBERATION 2010/0750 DU 22 OCTOBRE 2010.

POLE ADMINISTRATION GENERALE

Direction de la commande publique

- Liste des marchés formalisés et MAPA notifiés en janvier et février 2013.

POLE DYNAMIQUES URBAINES

Direction foncier

- 2013/144 du 31/01/2013 - Arrêté d'acquisition - MERIGNAC – 64 avenue de la Forêt – M. Ka - 420 € - 21.2112.8220.TN00.VB2810.

- 2013/145 du 31/01/2013 - Arrêté d'acquisition gratuite - AMBARES ET LAGRAVE – 61 rue de Rabaneau – Association Syndicale des Copropriétaires de la parcelle AR 244 - 21.2111.8310.TE00.PD00.
- 2013/146 du 31/01/2013 - Arrêté d'acquisition gratuite - AMBARES ET LAGRAVE – 57bis rue de Rabaneau - M. Pastureau - 21.2111.8310.TE00.PD00.
- 2013/147 du 31/01/2013 - Arrêté de cession - BLANCUEFORT – 12 rue Michel Montaigne – M. et Mme Domenet - 30 € - 21.2112.8220.TN00.VB05604.
- 2013/146 du 31/01/2013 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC – chemin du Chai – M. Barbarin - 9 500 € - 21.2111.8220.TN00.HB37.
- 2013/150 du 04/02/2013 - Arrêté d'acquisition - BEGLES – avenue Jeanne d'Arc – SA Transport et Infrastructures Gaz de France - 2 900 € - 21.2111.8310.TE00.PD00.
- 2013/151 du 04/02/2013 - Arrêté d'acquisition - BEGLES – 19 rue Pierre Renaudel – M. Bobst - 5 390 € - 21.2112.8220.TM00.VB31804.
- 2013/154 du 05/02/2013 - Arrêté de Acquisition Tramway (rectificatif) - BEGLES – rue Ambroise Croizat – conjoints Kateb/Danel - 28 372 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2013/186 du 12/02/2013 - Arrêté de cession - BLANQUEFORT – 30 rue Michel Montaigne – Commune - 42 000 € - 21.2112.8240.UC32.
- 2013/187 du 12/02/2013 - Arrêté d'acquisition gratuitement - MERIGNAC – 107 rue du Jard – M. Blasiis et Mme Blat - 21.2112.8220.TN00.VB281.
- 2013/210 du 15/02/2013 - Arrêté 2012/1481 du 31/08/2012 annulé - Arrêté d'acquisition gratuitement - EYSINES La Lesque – Conseil Général de la Gironde - 21.2112.8220.TN00.VB162.
- 2013/211 du 15/02/2013 - Arrêté 2012/1401 du 6/08/2012 annulé - Arrêté d'acquisition gratuite - EYSINES – La Lande – La Lesque – Conseil Général de la Gironde - 21.2111.8240.UC32.
- 2013/216 du 15/02/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux – Train Tram - BLANQUEFORT – 1 avenue du onze Novembre – Mme Noailles - 18 824,25 € - 21.21110002.KD00.TT30.
- 2013/254 du 19/02/2013 – DPU - LE TAILLAN MEDOC – chemin du Puy du Luc – M. Goethiers - 172 380 € - 21.2112.8240.UC32.HAA.
- 2013/293 du 26/02/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux - PESSAC – allée des Mimosas et de la Forêt – GECIMED - 19 000 € - 21.2112.8220.TM00.VCA00.
- 2013/294 du 26/02/2013 - Arrêté d'acquisition gratuite - LE TAILLAN-MEDOC – chemin de la Plante du Bois des Ormes – SCI CONVERGENCE - 21.2112.8220.TN00.VB51904.

- 2013/295 du 26/02/2013 - Arrêté d'acquisition gratuitement - BORDEAUX – 15-17 rue Surson – SA HLM Domofrance - 21.2112.8220.TK00.BV063.
- 2013/296 du 26/02/2013 - Arrêté de servitude définitive de passage gratuite - PESSAC – 46 avenue du Docteur Albert Schweitzer – SCI Maison de Retraite Pavillon de la Mutualité - 21.2112.8310.TE00.PD00.
- 2013/297 du 26/02/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux - PESSAC – allée des Mimosas – Copropriétaires de la résidence Saige - 27 700 € - 212112.8220.TM00VCA00.
- 2013/307 du 26/02/2013 – DPU - LE TAILLAN-MEDOC – 48 rue de la Liberté – Mme de Jurquet - 334 200 € - 21.2111.8240.UC32.HAA - 11.6226.8240.UC32.
- 2013/313 du 27/02/2013 - Arrêté de mainlevée de consignation - AMBARES ET LAGRAVE – 45 rue Pasteur – M. Derive - 17 000 €
- 2013/314 du 27/02/2013 - Arrêté de paiement du prix - PAREMPUYRE – rue d'Olives – M. et Mme Benejat - 17 500 €
- 2013/315 du 27/02/2013 - Arrêté de paiement du prix - BEGLES – rue du Maréchal Lyautey – Mmes Sabathe - 210 000 € - 21.2111.8240.UC32.HAA.
- 2013/317 du 01/03/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux - LE BOUSCAT – avenue de l'Hippodrome – SA de l'Hippodrome du Bouscat - 24 000 € - 21.2112.8220.KC00.TAC.
- 2013/348 du 04/03/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux – Train Tram - BLANQUEFORT – 10 rue de Chante Coucou – M. Moreau et Mme Fouet - 20 659 € - 21.21110002.KD00.TT30.
- 2013/350 du 04/03/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux – train Tram - BLANQUEFORT – 27 rue de Magnol – M. et Mme Combes - 22 121,50 € - 21.21110001.KD00.TT30.
- 2013/351 du 04/03/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux – Train Tram - BLANQUEFORT – 20 rue de Magnol – M. et Mme Le Clanche - 18 405,80 € - 21.21110002.KD00.TT30.
- 2013/352 du 04/03/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux – Train Tram - BLANQUEFORT – 1A avenue du XI Novembre – M. et Mme Molas - 6 854,30 € - 21.21110002.KD00.TT30.
- 2013/353 du 04/03/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux – Train Tram - BLANQUEFORT – 4 rue de Virebouc – M. et Mme Bey - 37 766,54 € - 21.21110002.KD00TT30.
- 2013/354 du 04/03/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux – Train Tram - BLANQUEFORT – 24 rue des Platanes – M. et Mme Palet - 13 902,80 € - 21.21110002.KD00.TT30.

- 2013/355 du 04/03/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux – Train Tram - BLANQUEFORT – 41 rue de Magnol – Mme Parrot et M. Blanchard - 18 462,80 € - 21.21110002.KD00.TT30.
- 2013/356 du 04/03/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux – Train Tram - BLANQUEFORT – 22 rue des Platanes – M. et Mme Duporge - 41 042,03 € - 21.21110002.KD00.TT30.
- 2013/357 du 04/03/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux – Train Tram - BLANQUEFORT – 16 rue des Platanes – M. et Mme Gourdon - 24 543,71 € - 21.21110002.KD00.TT30.
- 2013/358 du 04/03/2013 - Arrêté d'indemnisation pour reconstitution de végétaux – Tram - BEGLES – parcelle AY 468 – M. et Mme Pidoux - 660 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2013/379 du 07/03/2013 - Arrêté 2045 du 16/11/2011 modifié - Arrêté d'acquisition - BORDEAUX – boulevard Alfred Daney et rue du professeur Lannelongue – Ville de Bordeaux - 39 468 €
- 2013/380 du 07/03/2013 - Arrêté d'acquisition gratuite + travaux – Tram - BORDEAUX – diverses parcelles – Ville de Bordeaux - 75 000 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- AVENANT N° 8 A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - BORDEAUX – 18 et 19 rue Serr et 8 rue Honoré Picon – Association Bordeaux Bastide.
- AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU 1/03/2012 - BORDEAUX – 31/33 rue Bouthier – Association Familiale laïque Bastide.
- CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE - AMBARES ET LAGRAVE - Parcelles BL 109 et 118 – société Cosea.
- CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE - CENON - 4 rue Edouard Vaillant – M. Gasparian – et Mme Pineau.
- CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE - BORDEAUX – 13-16-17 quai de Bacalan – société Cology.
- AVENANT N° 2 A LA CONVENTION TRANSITOIRE DU 7/04/2010 - EYSINES – 12 rue de la Gare – Ville d'Eysines.

POLE DE LA PROXIMITE
Direction de la voirie

- Arrêté 2013/277 du 21 février 2013 – BORDEAUX – rue Odilon Redon – Approbation du plan modificatif d'alignement.

- Arrêté 2013/276 du 21 février 2013 - BORDEAUX – rue Sante Garibaldi – Approbation du plan modificatif d'alignement
- Arrêté n°2013/185 du 11 février 2013 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société TOTAL RAFFINAGE MARKETING, pour les pistes d'accès desservant la station « Relais Arlac-Mérignac » sise à Mérignac, avenue François Mitterrand – A titre gratuit.
- Arrêté n°2013/192 du 12 février 2013 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par mise à disposition, délivrée à la société MAS, pour les besoins du chantier de l'opération immobilière « Résidence les Jardins de Flore », à Mérignac, 128 avenue de la Somme – A titre gratuit.

COMMUNICATION EFFECTUEE

M. le Président Vincent FELTESSE communique un certain nombre d'informations comme il est de coutume.

Il rappelle d'abord qu'il y a eu, ce week-end, une très belle inauguration du pont Chaban-Delmas, et il en profite pour remercier une nouvelle fois tous les services, les entreprises, le bureau de contrôle qui ont suivi ce chantier, et pour remercier également les services de la Communauté Urbaine de Bordeaux qui ont été très mobilisés sur cette inauguration durant ces dernières journées. Il indique à nouveau les chiffres qu'il a eu l'occasion de citer en Bureau, à savoir qu'il y avait plus de 150 000 personnes pour le feu d'artifice, tandis que pour l'inauguration officielle du samedi matin, on estime le nombre entre 50 000 et 60 000. Pour le franchissement à pied du pont, samedi après-midi, il y a eu à peu près 25 000 personnes, et dimanche matin, il y avait plus de 4 000 participants à la course des ponts puis à nouveau 25 000 personnes, et enfin, cette inauguration a été conclue par le carnaval des deux rives qui a réuni environ 45 000 personnes. Il souligne que cela représente pratiquement 300 000 personnes qui ont participé à cette manifestation.

Puis, comme il a pu le dire hier en Bureau, il indique qu'il y a eu plusieurs réunions de travail avec la société Bolloré sur le projet Autolib. Un des responsables a été entendu hier matin, tandis que la semaine précédente, le directeur d'Autocool avait également été auditionné, et ils s'acheminent donc vers la mise en place au dernier trimestre 2013 d'un système Autolib, sur la ville de Bordeaux mais également sur un certain nombre de communes périphériques. Il précise qu'il y aura plus de stations que prévu initialement et qu'il y aura plus de voitures également. Il souligne qu'il y aura une forme d'interconnexion avec le système Tbc et ils ont devant eux quelques semaines pour pouvoir bien localiser les stations et pour y voir clair dans le système. Il précise qu'ils se dirigent vers une autorisation d'occupation du sol, mais comme il a eu l'occasion de le dire, il pense qu'il est normal qu'ils délibèrent en Conseil sur cette opération, ce qui n'empêche pas, en parallèle, de lancer la délégation de service public sur les transports collectifs avec une option large sur la question du covoiturage et de l'auto partage.

Enfin, ils ont à midi et demi, le pot de départ de Serge Haget qu'ils ont déjà eu l'occasion d'applaudir et de féliciter il y a quelques semaines, mais symboliquement, ils refont quelque chose pour lui qui le mérite bien, et en plus comme ils ont ce matin le débat d'orientations sur le PPI, l'esprit de Serge Haget règne encore dans cette assemblée.

M. GUICHARD souhaite, comme il l'a dit en Bureau et le redit, qu'ils soient informés très en amont, de tous les tenants et aboutissants de ce projet, car il est incapable de donner un quelconque élément à quiconque lui posera des questions. Il sait que c'est parti de rencontres avec Alain JUPPE, et que l'on travaille tout à fait normalement sur cette question, mais il estime que l'ensemble des Conseillers communautaires ne doit pas attendre la délibération du Conseil pour commencer à étudier ce projet Bolloré ou de quelqu'un d'autre. Par ailleurs, comme il l'a dit en Bureau, à son avis, Bolloré n'a pas sur lui un passeport estampillé « tout va aller très bien ».

M. le Président Vincent FELTESSE pense que ce genre de passeport n'existe plus.

M. ROSSIGNOL indique avoir eu l'opportunité de rencontrer hier matin le groupe Bolloré avec les élus travaillant sur la DSP, et ils ont discuté fermement mais sereinement, pour expliquer au groupe Bolloré qui gère Autolib, la manière « précurseur » de gérer les déplacements sur l'agglomération, à savoir mettre en place la boîte à outils de la mobilité et d'intégrer l'ensemble des modes de déplacements, tram, bus, navettes vélos et puis voitures, avec Autocool et maintenant, vraisemblablement, avec Autolib qui aura un nom bordelais. Il considère qu'ils pourraient peut-être aller voir sur place comment cela fonctionne, en organisant une délégation d'élus à laquelle se joindrait M. GUICHARD, afin de discuter avec les gestionnaires du réseau et les salariés d'Autolib.

M. le Président Vincent FELTESSE tient à rectifier deux oublis dans son propos introductif. Il rappelle que de toute façon, il y a un groupe de travail restreint, correspondant à la question de la prochaine DSP où il y a cette option, qui est composé de Clément ROSSIGNOL, Christophe DUPRAT, Michel OLIVIER, Jacques GUICHOUX et Gérard CHAUSSET, et qui a auditionné hier Cédric Bolloré, l'un des responsables de la société Bolloré. Il a bien conscience que ce n'est pas suffisant et qu'il faut qu'il y ait un travail en Commission qui se fasse de manière plus fine, même si, répète-t-il, pour l'instant, il n'y a aucun investissement pour la puissance publique, mais il pense qu'il faut qu'ils soient dans une démarche totalement transparente.

M. JUPPE insiste sur le fait que tout est transparent, mais il faut peut-être que cette transparence se diffuse davantage. Il indique qu'ils s'inspirent aussi beaucoup de ce qui se passe à Lyon, notamment sur la manière de monter l'opération.

Il souligne que le seul intérêt de tout cela est d'aller vite, car si on prend 2 ans, il vaut mieux ne rien faire et attendre la DSP. Il répète que le seul intérêt est d'avoir un système qui fonctionne au bénéfice de leurs concitoyens d'ici la fin de l'année. Il tient à rappeler cette exigence de calendrier pour qu'ils ne s'engagent pas dans des discussions « trop longues », pour ne pas utiliser un mot peut-être moins civilisé.

M. le Président Vincent FELTESSE pense qu'ils partagent ce souhait de rapidité.

Ensuite, il précise d'une part qu'ils ont reçu l'arrêté du Préfet confirmant l'intégration de Martignas sur Jalle dans la Communauté Urbaine de Bordeaux, ce qui sera effectif au 1^{er} juillet 2013, et d'autre part, par rapport à la question de la mobilité, il annonce que normalement vendredi prochain 29 mars, les navettes fluviales arriveront sur Bordeaux. Il indique qu'il y a eu un petit décalage de quelques jours, compte tenu des mauvaises conditions météorologiques de ces dernières semaines.

Puis il invite le secrétaire de séance à communiquer la liste des affaires proposées pour un regroupement.

M. BRON donne lecture des dossiers qu'il est proposé de regrouper.

M. MANGON précise que conformément à ses votes antérieurs, il s'abstiendra sur la délibération 21.

M. GUICHARD indique que les élus Communistes et Républicains voteront contre la 47 et la 48, qui concernent des VEFA, et contre la 50 relative à la CFE.

M. RAYNAL annonce que conformément à ses votes précédents, il votera contre la délibération 37 sur le projet Save.

M. BENOIT signale qu'en tant que président de l'IDDAC, il ne prend pas part au vote sur l'affaire n°12.

M. MAURRAS déclare ne pas prendre part au vote sur la délibération Initiatives Gironde (n° 36).

M. le Président Vincent FELTESSE ayant enregistré l'accord du Conseil sur ces regroupements, met aux voix ces délibérations.

Affaires regroupées

Les délibérations regroupées sont les suivantes :

M. DAVID

2013/3/ 1 BRUGES - Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune pour l'aménagement des abords de l'Eglise Saint-Pierre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/3/ 2 EYSINES - Création d'un carrefour giratoire, avenue du Taillan Médoc et avenue de l'hippodrome - FA 6 / C02.162.0003 - Eclairage public - Fonds de concours - Décision Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/3/ 3 EYSINES - Restructuration de l'avenue du Taillan - Section comprise entre la rocade et la rue Paul Dumont - FA 5 / C02.162.008 - Eclairage public - Fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/3/ 4 Le Haillan - Requalification de l'avenue de Venteille - Section comprise entre le début de la section et la rue Hustin - Eclairage public - Fonds de concours - Convention - Décision et autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/3/ 5 BORDEAUX - Projet de requalification de l'avenue des Quarante Journaux - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2013/3/ 7 Marchés publics - SAINT-MÉDARD-EN-JALLES - Secteur Hastignan - Réalisation d'une étude urbaine - Appel d'offres ouvert - DÉCISIONS - AUTORISATION

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2013/3/ 8 LORMONT - ZAC Quai Chaigneau Bichon - Cession des îlots 1 et 6 à BMA - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2013/3/ 10 AMBARES - ZAC Centre ville - CRAC 2011- Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2013/3/ 11 Association Grandpiano - Organisation de la manifestation 1,2,3 Musique du 18 au 26 mars 2013 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2013/3/ 12 Association Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel - Organisation de la biennale de danse "Danse Toujours" du 11 au 27 avril 2013 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BENOIT ne prend pas part au vote

Mme CARTRON

2013/3/ 13 Association Escales Littéraires Bordeaux Aquitaine - Organisation de l'Escale du Livre du 5 au 7 avril 2013 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2013/3/ 14 Association Office Culturel et Artistique d'Artigues-près-Bordeaux - Le Cuvier - Organisation du festival Pouce! du 5 au 16 février 2013 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2013/3/ 15 Association Passage à l'Art - Organisation de la manifestation Bulles en Hauts de Garonne du 22 au 24 mars 2013 et de l'exposition liée à l'oeuvre les fées - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2013/3/ 16 Marchés Publics - Réception et traitement des déchets verts reçus sur les centres de recyclage communautaire - Appel d'offres ouvert - délibération de fin de procédure et autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2013/3/ 17 Règlement d'intervention pour l'attribution de subventions dans le cadre de l'élaboration du Programme local de prévention des déchets - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2013/3/ 19 Marchés Publics - Infrastructure du tramway - Réseau 2016 et réseau existant - Missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (SPS) dans le cadre de la conception et de la réalisation des travaux - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2013/3/ 20 Marché public - Infrastructure du tramway - Réseau 2016 et réseau en service - mission d'expert ou organisme agréé qualifié (EOQA) - Appel d'offres ouvert - autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2013/3/ 21 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Bordeaux - Travaux des sous-systèmes pour le tram train du Médoc - (SYS TTM) - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
M. MANGON s'abstient**

Mme CURVALE

2013/3/ 22 Accord cadre participation citoyenne - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CURVALE

2013/3/ 23 Convention tripartite Rive Droite Energie / Conseil général de la Gironde / Communauté Urbaine de Bordeaux, relative à la mise en place d'accessoires de télé relève sur les compteurs d'abonné du CG33 au réseau de chaleur des Hauts de Garonne - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CURVALE

2013/3/ 24 Adhésion de la Communauté urbaine de Bordeaux à l'Association Aquitaine des Achats Publics Responsables - Décision - Désignation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Désignation effectuée**

M. DUCHENE

2013/3/ 25 BORDEAUX - PAE des Bassins à flot - Lancement d'un marché de travaux à bons de commande pour la réalisation des espaces publics - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2013/3/ 26 Bordeaux - PAE des Bassins à Flot - marché public de prestations intellectuelles - Assistance à la définition et à la coordination d'un projet urbain - Résiliation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2013/3/ 28 Etudes préliminaires à la création du pôle d'échanges au croisement de la voie ferrée de ceinture et de la future ligne D du tramway - Convention entre l'Etat, la Région, la Communauté urbaine de Bordeaux, la Ville du Bouscat, RFF et la SNCF Gares&Connexions - Approbation - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2013/3/ 29 Blanquefort - Projets de la SEMI Blanquefort - Subventions complémentaires - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2013/3/ 31 Commune de Bordeaux - Subvention de surcharge foncière dans le cadre de l'acquisition amélioration d'un logement situé 86 rue du Petit Cardinal - Année 2013

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2013/3/ 34 MERIGNAC - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « Copropriétés en difficulté » spécifique à la copropriété les Héliotropes - Etude pré-opérationnelle - Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux - décision - autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2013/3/ 36 Association Gironde Initiative - Programme d'actions 2013 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS ne prend pas part au vote

M. FLORIAN

2013/3/ 37 Mérignac - Secteur du Bourgailh - Projet SAVE : Mise à disposition de diverses parcelles au profit du Syndicat Mixte Pôle Touristique du Bourgailh- Décision - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

M. RAYNAL vote contre

M. FLORIAN

2013/3/ 38 Aquitaine Chimie Durable - Convention d'affaires R&D Chimie/Matériaux en Aquitaine se déroulant les 27 et 28 Novembre 2013 - Subvention de la Communauté Urbaine - Décisions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2013/3/ 39 Association Réseau Entreprendre Aquitaine - Programme d'actions 2013 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/3/ 41 AMBES - Société Anonyme d'HLM DOMOFrance - Acquisition et amélioration de 7 logements individuels locatifs, résidence "Les Rives de Lansac Nord", rue Denise Bouchon - Emprunts principaux de 281.341 € et 550.596 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/3/ 42 AMBES - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Acquisition et amélioration de 22 logements individuels locatifs, résidence "Les Rives de Lansac Nord", rue Denise Bouchon - Emprunts principaux de 1.031.939 € et 2.046.737 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/3/ 43 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Acquisition et amélioration d'un logement individuel locatif situé 37, rue Bigot - Emprunts principaux de 73.600 € et 51.694 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/3/ 44 BORDEAUX - Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Acquisition et amélioration de 8 logements collectifs locatifs, 3-4, place de la Ferme de Richemont - Emprunts principaux de 149.957 € et 349.900 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/3/ 45 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Construction d'un logement collectif en location-accession, résidence "Coeur de Caudéran", 40, rue Basque - Emprunt principal de 193.974 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/3/ 46 BORDEAUX - Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Acquisition et amélioration de 20 logements collectifs locatifs, 3-4, place de la Ferme de Richemont - Emprunts principaux de 511.223 € et 456.553 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/3/ 47 EYSINES - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 26 logements collectifs locatifs situés 196, avenue du Médoc, Domaine des Sources, bâtiment A - Emprunts principaux de 937.421 € et 2.187.316 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

2013/3/ 48 EYSINES - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 11 logements collectifs locatifs situés 196, avenue du Médoc, Domaine des Sources, bâtiment A - Emprunts principaux de 289.348 € et 675.145 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

2013/3/ 49 Rétrocession aux communes d'une fraction de la Taxe Locale d'Equipement 2012 - Répartition - Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/3/ 50 Fiscalité directe locale - Fixation du taux de la cotisation foncière des entreprises, de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties - Adoption

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

2013/3/ 51 Fiscalité directe locale - Exercice 2013 - Fixation des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/3/ 52 Salon des élus locaux et agents publics d'Aquitaine organisé par l'association des Maires de Gironde du 25 au 26 avril 2013 - Subvention de la Communauté urbaine - Autorisation - Convention

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2013/3/ 53 Union Française des Associations Sportives des Employés Communautaires (UFASEC) - Subventionnement 2013 - Convention financière 2013 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2013/3/ 54 Modification des horaires de travail des agents de l'atelier du site de Bègles - Centre Maintenance des Matériels - Service Parc du Matériel Roulant - Direction Batiments et Moyens - - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2013/3/ 55 Fermeture programmée de la communauté Urbaine de Bordeaux pour la journée du 10 Mai 2013 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2013/3/ 56 Programme d'accès à l'emploi titulaire pour les agents contractuels - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2013/3/ 57 Comité des oeuvres sociales (COS) : Convention financière (2013) - Autorisation de signature - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2013/3/ 58 Ecole interne - Principes d'organisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GELLE

2013/3/ 59 Soutien financier aux communes pour des locaux techniques - NRA - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GELLE

2013/3/ 60 Mise à disposition des données relatives à l'implantation de l'infrastructure de la boucle locale de France Télécom - Définition des collectivités et des tiers bénéficiaires - Habilitation du Président de la Communauté urbaine à signer les conventions types - Autorisation - Signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2013/3/ 61 Délégation du Conseil de Communauté au Président - Clarification - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2013/3/ 63 Marchés publics - Achat et location de bâtiments modulaires dans divers sites sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux, lot n°1 achat de bâtiments modulaires - marché n° 09171R - Avenant n° 1

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2013/3/ 64 Marchés Publics - Construction du bâtiment pour la plateforme de broyage de déchets verts du Bourgailh à Pessac - Appel d'offres - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2013/3/ 65 Commande artistique 2e phase tramway. - Réalisation de l'oeuvre "Pantalon de jogging et mocassins à pampilles" - de Daniel Dewar et Grégory Gicquel - Mérignac. Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2013/3/ 67 Marchés Publics - Communauté urbaine de Bordeaux - appel d'offres ouvert - choix du prestataire pour la mission d'élaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLPi) - décisions - autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. OLIVIER

2013/3/ 68 Opération d'Intérêt National Bordeaux Euratlantique - Parkings publics de la ZAC Saint Jean Belcier - Construction et exploitation des 3 parcs « abattoirs », « Amedée Saint Germain », « Jardins de l'Ars » Intervention de PARCUB - - Approbation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. OLIVIER

2013/3/ 69 Marchés Publics - Schéma de déplacements tous modes de l'agglomération bordelaise - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PIERRE

2013/3/ 70 Communauté urbaine de Bordeaux - PLABO-SAS - Groupement de commandes pour la passation du marché relatif aux études de danger des ouvrages de protection contre les inondations fluvio-maritimes des communes de Bègles et de Villenave d'Ornon - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL

2013/3/ 71 Association Unis Cité Aquitaine - Subvention de fonctionnement 2012-2013 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL

2013/3/ 72 Plan de déplacement des employés de la Communauté Urbaine.
Décision. Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SAINTE-MARIE

2013/3/ 73 Mobilisation d'un volontaire de solidarité internationale (VSI) dans le cadre d'un futur accord de coopération entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la ville d'Hyderabad (Inde) - Décision- Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SOUBIRAN

2013/3/ 74 MIN de Bordeaux Brienne - Société Rosedor - Convention d'aménagement de concession du 4 avril 2001 - Avenant n°6 - Signature- Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SOUBIRAN

2013/3/ 75 MIN de Bordeaux Brienne- Association Aquiflor - réalisation d'une zone de vente pour les pépiniéristes - achèvement des travaux - remise des ouvrages exécutés à la Régie du MIN - fixation du coût définitif - avenant n°1 à la convention- autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SOUBIRAN

2013/3/ 76 MIN de Bordeaux-Brienne - Société SD Bordeaux Sicamus - Convention de concession du 27 septembre 2000 - Avenant n°8 - signature - autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SOUBIRAN

2013/3/ 77 Salon de l'Agriculture Aquitaine du 18 au 26 mai 2013 - Parc des Expositions de Bordeaux Lac - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/3/ 79 BLANQUEFORT - avenue du XI Novembre - Parcelles cadastrées CB 2 et CB3 appartenant à la Société SAS BARDINET - Acquisition - Autorisations - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/3/ 80 LE HAILLAN - 8 chemin de Meycat - AO 78 - Mesdames BAUDROUS et BRUNET - Acquisition totale

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/3/ 81 PESSAC - rue du Docteur Schweitzer - parcelle cadastrée DE 196 et demi lit de l'ancien ruisseau "Le Serpent" appartenant à la SCI PESSAC avenue du Docteur Schweitzer - Acquisition - Autorisations - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/3/ 82 Bordeaux- secteur Claveau- Attribution d'une subvention pour une étude pré-opérationnelle pour la requalification et le développement du quartier Claveau - Année 2013- Décision- Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/3/ 83 BORDEAUX - Rue de la Faïencerie et rue Bourbon - Projet de groupe scolaire - Cession d'immeubles à la Ville de Bordeaux - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/3/ 84 MERIGNAC - Réaménagement de l'avenue de la Forêt - Déclaration d'Utilité Publique - Demande de prorogation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/3/ 85 TALENCE - immeuble sis 2 impasse Sainte Marie - cadastré AO 630 - lot n° 1 - Conclusion d'un bail emphytéotique - Décision - Autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/3/ 86 BLANQUEFORT - Projets de logements sociaux diffus - Cession à la SEMI de Blanquefort de trois terrains nus délaissés de voirie situés rue André Dérès, avenue de l'Europe et rue de Galochet, cadastrés BW 270 (p), BV 1 (p), BV2 (p) et BX 44 (p) - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2013/3/ 87 Commune de Lormont - Subvention de financement de travaux - Convention tripartite avec le BRGM et le concessionnaire du service public de l'eau potable - Décisions- Adoption - Autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Président Vincent FELTESSE précise qu'ils débiteront par le débat d'orientations sur le PPI, et que par ailleurs, le groupe Europe Ecologie les Verts a indiqué qu'il déposait une motion sur la question du droit de vote des ressortissants étrangers aux élections locales.

Affaires dégroupées

M. FREYGEFOND

2013/3/ 40 Débat d'orientation du PPI

M. FREYGEFOND indique qu'il revient vers eux après qu'ils aient débattu sur le PPI en fin d'année 2012, sans voter de document et que depuis, il a été mis en place un comité de programmation et d'engagement qui s'est déjà réuni deux fois pour travailler à la préparation d'un PPI qui sera voté à la fin du mois d'avril. Il insiste sur le fait que le débat de ce matin sur ce projet de PPI fait suite au travail qui a été mené avec l'ensemble des groupes politiques qui sont dans ce comité de programmation et d'engagement. Ils souhaitent arriver à un document le plus sincère possible puisqu'il rappelle que les crédits réellement consommés n'atteignent pas tout à fait 75% des dépenses prévues ces dernières années (357 M€ par an en moyenne dont 244 M€ sur le budget principal). Il ajoute qu'il faut réaliser aussi un effort de priorité pour intégrer les dépenses nouvelles qu'ils avaient abordées dans leurs discussions en Conseil de Communauté et en Bureau fin 2012 sur le dossier de la mobilité, sur les risques inondation, sur la politique foncière et de l'habitat pour aboutir à un projet économiquement soutenable.

Puis il procède à la présentation du support au débat dans le cadre d'une projection d'un diaporama.

M. le Président Vincent FELTESSE rappelle qu'ils sont sur un débat d'orientations du PPI, mais que le vote de celui-ci aura lieu au prochain Conseil.

M. SOLARI se déclare très satisfait que l'on puisse mettre en accessibilité ces 150 arrêts de bus par an, mais il aimerait que l'on puisse les mettre à des endroits bien stratégiques, très fréquentés, soulignant, comme il en a déjà parlé, avoir encore des problèmes pour vivre les suites du traumatisme donc il a été victime. Il remercie d'ailleurs celles et ceux qui lui ont apporté leur soutien moral, d'autant qu'ils ne sont malheureusement pas pléthore, ce qui est la preuve à son sens que cela n'intéresse pas grand monde. Ce qui l'intéresserait, c'est que l'on puisse faire un diagnostic des arrêts qui sont les plus importants à mettre en accessibilité. Il précise être en train de faire un reportage sur tous les arrêts qui sont accidentogènes, et qu'il faudra prendre en compte pour réaliser leurs priorités.

Mme ISTE précise qu'elle s'en tiendra à l'essentiel, puisqu'on a déjà beaucoup parlé sur ce PPI et que beaucoup de choses ont déjà été dites sur ce projet. Elle constate que la Communauté est entraînée depuis plusieurs années dans une impasse « austéritaire » que le changement de majorité gouvernementale n'a malheureusement pas remise en cause, puisque, au contraire, en amputant les collectivités de 4,5 milliards d'ici 2015 et en leur transférant toujours de nouvelles charges, l'État les étrangle petit à petit.

En ce sens, les services communautaires pourront écrieter dans tous les sens, étaler les programmes, geler les dépenses de fonctionnement, elle observe qu'il restera toujours à reconstituer le pouvoir fiscal qui a été retiré avec la suppression de la taxe professionnelle. C'est à son avis, le grand absent de ce rapport. Pourtant, avec des compétences élargies et des responsabilités immenses en termes d'investissements d'avenir, il lui paraît impensable que les entreprises, et notamment les grandes entreprises, continuent d'être épargnées de

la solidarité territoriale. C'est pour cette raison que les élus Communistes et Républicains ont voté contre le maintien du taux de CFE à un niveau qui ne permet certainement pas de retrouver de la solidarité ; de même, il reste à mener la réflexion sur la taxation des mouvements financiers dont on voit, chez Labso, Mondi et hier Zodiac, à quels points ils assèchent les territoires.

Sans cette réflexion sur les recettes, ils resteront contraints dans le carcan « austéritaire », avec toujours les mêmes recettes à l'arrivée, c'est-à-dire recul des investissements prévus et réduction des dépenses de fonctionnement pourtant indispensables en matière d'économies ultérieures, une bonne maintenance étant toujours préférable à une restructuration future. C'est à dire qu'ils s'apprêtent à demander aux services de la CUB de faire mieux et souvent plus avec moins de moyens, souligne-t-elle.

C'est une logique qu'ils récusent, et si le PPI reste dans sa philosophie actuelle, elle annonce qu'ils ne voient donc pas comment ils pourraient l'approuver.

M. Alain CAZABONNE rappelle avoir déjà eu l'occasion d'intervenir sur les pôles d'échanges et constate que Le Bouscat, Villenave d'Ornon, Pessac-Alouette, Bassens, Bordeaux ne sont inscrits qu'au titre des études préliminaires. Lorsqu'on écrit ensuite que les opérations les plus efficaces, Pessac-Alouette et Le Bouscat seront traitées en priorité, il se repose la question de la gare de la Médoquine. Il a l'impression que dans ce domaine là, on applique ce qu'il appelle la politique du « rocking-chair », c'est-à-dire que l'on bouge beaucoup, mais on n'avance pas. Il insiste sur le fait que sur cette gare là, il y a un accord de principe de RFF et de la SNCF pour la rouvrir, à condition que les trains s'y arrêtent, or pour que ce soit le cas, il suffit de construire un quai de plus. Les coûts ont été chiffrés, entre 3 et 4 M€, ce qui ne lui semble pas insurmontable par rapport à d'autres opérations, mais on en est toujours à des études préliminaires.

Il veut bien que l'on étudie, mais il fait observer que par la rue « tout à l'heure », on arrive à la maison « jamais », alors qu'il serait grand temps que l'on prenne une décision. On attend de faire une réunion avec les services RFF, SNCF, Région, et à sa grande surprise, parce que c'est la Région qui détient une partie des clés, celle-ci a répondu oui, mais la Communauté Urbaine n'avait pas apporté de réponse pour participer à la réunion. Il pense qu'il n'est quand même pas compliqué que l'on se réunisse tous pour faire avancer ce dossier, sachant qu'il y a chez eux une unanimité politique et associative, ce qui est rare, pour qu'enfin, on puisse traiter ce dossier qui paraît relativement simple.

Il lance un appel global car il est grand temps que cette étude sur la gare entre dans le concret. Il relève que **Michel OLIVIER** n'est pas là, mais il est sûr qu'il l'aurait relayé, et pense que **Max GUICHARD** se fera son interprète.

Sur le foncier de la CUB qu'il évoquait hier en Bureau, on est toujours en train de parler de recherche de foncier, tout cela à son avis, pour les amener progressivement vers l'EPFL, et il a rappelé hier que quand il y avait des opérations avec du foncier disponible que la Communauté vendait, on entrait dans une complexité administrative à laquelle il ne comprend rien, et qui fait que depuis un an et demi, là aussi, on marque le pas.

Donc, il serait grand temps à son avis, que l'on commence à bouger sur certains de ces dossiers, sachant que celui dont il parle apporterait plus de 300 logements et ils sont tous en recherche d'installation de grues et de réalisation de logements.

M. BOBET tient tout d'abord à marquer son interrogation et son inquiétude sur la philosophie de ce PPI qui s'apparente plus, à son sens, à une présentation d'un budget prévisionnel sur 6 ans, 5 + 1 en réalité, et il n'en voit pas très bien l'intérêt, mais au contraire

un danger, si ce n'est que de figer ce qui est inscrit et les engagements des uns et des autres. Cette fixation l'inquiète un peu et il pense que les dernières pages de ce rapport le disent parfaitement bien, puisqu'il n'est plus question d'un vote annuel formalisé en Conseil communautaire, mais de révisions éventuelles qui seraient présentées lors du DOB et qui seraient traduites dans les budgets annuels. Cela l'inquiète un peu de figer ainsi ces engagements.

Sa seconde remarque est qu'ils sont à la recherche d'économies. Il sait qu'Alain JUPPE, leur Président de groupe, en parlera très largement, mais il voudrait faire une proposition, car il est toujours étonné que la CUB inscrive des millions conséquents dans l'entretien des écoles communautaires. Il comprend très bien que quand une ZAC est construite pour une population arrivant assez brutalement, une école soit construite et que la CUB la prenne en charge pour alléger les mairies, mais ce qu'il comprend mal ensuite, c'est que la CUB continue à les entretenir. Cela ne lui paraît pas cohérent, car les populations sont sur place, paient des taxes locatives, foncières, et ainsi de suite, et il estime que les Villes devraient à ce moment là, dès l'instant où les populations sont arrivées, prendre en charge l'entretien de ces écoles. Il y a 21 M€ à la clef, et il considère que cette économie pourrait être faite sans aucun problème.

M. JUPPE rappelle qu'en décembre dernier, ils n'ont pas pu adopter un PPI, contrairement à la tradition, parce que le projet auquel ils avaient abouti était incomplet, et **M. le Président** avait lui-même signalé que plusieurs lacunes n'avaient pas été comblées, s'agissant du risque inondation, du financement du schéma directeur des déplacements, de la politique foncière, ou de la politique de la nature. Ils ont donc repris le travail et la création du comité d'engagement a été une bonne initiative à son avis, leurs collègues **MM. DUCHENE, DUPRAT** et **FLORIAN** notamment y ayant participé pour travailler à la réduction de l'impasse devant laquelle ils se trouvaient.

Il constate qu'il en est sorti un certain nombre d'orientations, dont **Ludovic FREYGEFOND** vient de leur parler, et d'abord, l'idée d'étaler davantage dans le temps leur PPI, de passer de 5 ans à 6 ans, ce qui permet de dégager une enveloppe de 1 600 M€. Pourquoi pas, souligne-t-il, mais il faut quand même bien voir que c'est un artifice de présentation parce qu'après le PPI quinquennal, il y aurait eu un autre PPI quinquennal et ils préemptent donc la première année du PPI quinquennal suivant. Mais cela leur donne un peu d'oxygène et ils approuvent cette idée.

La deuxième proposition qui leur paraît là aussi tout à fait acceptable, c'est la recherche d'économies forfaitaires avec une réduction de 10% des dépenses directes d'équipement. Il considère qu'il faudra que le comité d'engagement fasse preuve de beaucoup de détermination pour que cet objectif soit atteint. Il reste néanmoins une impasse, s'il a bien noté les chiffres, de l'ordre de 67 M€ pour tenir dans l'enveloppe de 1 600 M€.

Il tient à préciser les positions de leur groupe sur un certain nombre de pistes permettant d'arriver à la réduction de cette impasse. D'abord, sur le plan purement technique, ils approuvent tout à fait la mise en place d'un système généralisé d'autorisation de programme et de crédit de paiement, car ils savent bien qu'ils ne consomment pas tous les crédits inscrits chaque année au budget et cela se répercute d'année en année. Il n'a pas compris, et il espère que leur Vice-Président chargé des finances l'éclairera sur ce point, ce que veut dire une autorisation de programme globale, car il pense que la philosophie des autorisations de programmes est qu'elles soient par programme. Il ne les voit pas très bien globales et estime que l'on pourrait généraliser ce système qui ne couvre pour l'instant à peine que la moitié de leurs crédits d'investissements.

Par ailleurs, il rappelle leur hostilité à la création d'une fiscalité additionnelle. Le prélèvement fiscal, aussi bien sur les entreprises que sur les particuliers, s'est considérablement alourdi au cours des derniers mois et ils restent plus que jamais hostiles à ce que la Communauté en « rajoute une couche », fût-ce pour financer un établissement public foncier local. Il rappelle que dans leur accord de coopération, ils n'ont pas été fermés à la création de cet EPFL, à la condition qu'il ne s'accompagne pas de la création d'une fiscalité additionnelle, et ils n'ont pas changé d'avis sur ce point.

Il voudrait aussi émettre les plus grandes réserves sur l'idée de remettre à plat les opérations d'aménagement. Il faut certes chercher des économies, voir comment ils peuvent redistribuer la prise en charge de la CUB vers d'autres partenaires, notamment les grandes entreprises de réseau, mais ce qu'il redoute dans cette mise à plat, c'est un ralentissement des opérations. On voit bien aujourd'hui que le secteur du bâtiment est en panne, et même en chute libre, et il rappelle d'ailleurs que le Président de la République vient d'annoncer un certain nombre d'initiatives pour stopper cet effondrement du secteur de la construction. S'ils remettent en cause les opérations déjà lancées, il a peur que cela ne retarde les mises en chantier au moment où ils ont besoin, au contraire, de les accélérer.

Il émet les mêmes réserves sur la réduction du FIC voirie, soulignant que cela n'a pas été dit en ces termes dans la présentation de M. FREYGEFOND. Il est tout à fait d'accord pour que l'on recherche plus de sobriété dans leurs opérations de voirie, et ils se sont d'ailleurs battus pour que la réfection des voiries ne soit pas systématiquement de façade à façade, mais que l'on puisse parfois se contenter d'un simple tapis d'asphalte.

En revanche, l'enveloppe globale leur paraît à un niveau absolument minimum, alors qu'ils ont des besoins évidents. Il sait que la voirie n'est pas toujours bien vue par certains de leurs collègues ici dans cette assemblée, mais c'est la vie quotidienne. Il rappelle que ce ne sont pas uniquement les « bagnoles », mais ce sont les trottoirs et ce sont aussi les vélos qui ont besoin de circuler sur des voiries de qualité. Ils sont donc très réservés sur l'idée de réduire ce FIC.

Ils s'interrogent ensuite sur le budget annexe des transports. On leur propose d'augmenter la subvention d'équilibre versée par le budget principal pour éviter que ce budget annexe ne s'engage dans une spirale de surendettement, et il estime qu'on peut comprendre l'objectif. En revanche, l'augmentation de la subvention du budget principal, c'est une réduction corrélative de la capacité d'autofinancement de ce budget principal et donc, de leur PPI là aussi. Il rappelle la solution alternative qu'ils avaient proposée, c'est-à-dire un ajustement des tarifs, modéré et équitable, en portant à 1,50 € l'aller simple, mais en créant un aller-retour à 2,80 € qui permettait de maintenir le niveau actuel en cas d'aller-retour. Ceci dégagerait une recette supplémentaire de l'ordre de 500 000 € et donc, contribuait au rééquilibrage du budget autonome des transports, et à son avis, ils ne pourront pas pendant la durée du PPI, continuer à geler les tarifs des transports, sauf à condamner ce budget annexe à un véritable dévissage budgétaire.

Il évoque une autre interrogation sur la compétence propre, sachant qu'il faut y passer, la Chambre Régionale des comptes ayant rappelé le droit dans ce domaine. Il entend bien que leur soient proposées deux solutions, soit la prise de compétence de plein exercice par la Communauté Urbaine avec le transfert des moyens humains et matériels des communes à la Communauté Urbaine, pourquoi pas, soit la solution de délégation de gestion avec fonds de concours aux communes. Il estime qu'il faudra faire un arbitrage entre l'exigence de proximité qui plaide plutôt pour la délégation aux communes, et puis le bénéfice de la mutualisation. Il souligne que M. le Président a rappelé hier en Bureau que la future loi de décentralisation prévoirait une incitation à la mutualisation, et il va donc falloir peser les avantages et les inconvénients de ces deux solutions avant de prendre une décision définitive.

Ils proposent enfin de continuer à travailler sur quelques arbitrages lourds, sur lesquels ils pensent qu'il ne faut pas figer complètement la situation. Il indique que le premier de ces dossiers est celui de l'eau et de l'assainissement où ils se sont abstenus sur la décision de principe du passage en régie et plus que jamais, ils s'interrogent.

Il souligne qu'en effet le passage en régie, ce sont à très court terme des dépenses supplémentaires très importantes, avec d'abord, la construction d'un nouvel immeuble pour accueillir cette régie qui est chiffrée, si ses chiffres sont bons, à environ 15 M€, et surtout, un dédit à payer sur leur budget de fonctionnement au délégataire actuel qui pourrait être supérieur à 100 M€. Il fait observer que c'est autant de moins sur leur capacité d'autofinancement et cela fragilise leur PPI. Il demande s'il faut absolument, pour des raisons qui lui échappent, s'entêter dans le passage en régie, alors qu'ils ont montré qu'en DSP, on peut faire baisser le prix de l'eau. Ce n'est donc pas complètement antinomique, et ils reposent à nouveau la question sur l'opportunité de ce changement de mode de gestion.

Enfin, sur les infrastructures de voirie, il pense qu'ils sont tous d'accord pour dire que la priorité devrait aller à l'achèvement de la rocade et à l'accélération de cet achèvement, de façon à ce qu'il puisse être réalisé d'ici 2020. Il ne reviendra pas sur des débats qu'ils ont eus ici, mais la dernière étude qui lui a été mise sous les yeux l'a quand même conforté dans sa conviction, c'est que cette rocade est un aspirateur à poids lourds de transports internationaux. On avait commencé par lui dire que c'était marginal, et la dernière étude qui lui a été montrée indique que sur la partie est, c'est 30% du trafic qui est constitué de poids lourds, et il n'a plus le chiffre en tête sur la partie ouest, mais c'est un peu moins, puisque la rocade est plus étroite, cependant c'est aussi une partie significative du trafic.

Il indique qu'il faut voir comment achever la rocade, pourquoi pas par concession et adossement à des tronçons d'autoroutes déjà concédées, mais cela pose des questions juridiques extrêmement difficiles. Il aimerait bien savoir si elles sont levées aujourd'hui, si elles sont résolues, et quelle est la position de l'État sur la faisabilité juridique de cette mise en concession. Ou bien alors il est procédé à un financement complémentaire, et il a aimé le vocabulaire de Ludovic FREYGEFOND, parlant d'un « financement spécifique ». Il estime qu'il est supplémentaire tout en étant spécifique. Il faut trouver 220 M€ de plus, et on lui dit « l'État 120 M€ et la CUB 100 ». Il n'a pas entendu 120 dans la bouche du Président de la République lorsqu'il est venu la semaine dernière pour le pont Jacques Chaban-Delmas. Il leur a dit qu'il les aiderait, mais pour l'instant, il pense que c'est plutôt un effet d'annonce.

Si la CUB doit trouver 100 M€ de son côté pour financer l'accélération de cet achèvement de la rocade, il questionne aussi le Vice-Président chargé des finances, car il imagine que cela vient en plus des 66 M€ d'impasse. Et il faut donc trouver quelque part ces 100 M€ en plus et c'est la raison pour laquelle il pense qu'ils devraient s'interroger sur l'étalement de la réalisation du pont Jean-Jacques Bosc. L'enjeu financier est à peu près du même ordre, ils ont prévu de l'ouvrir en 2017-2018 et il se demande s'il serait vraiment dramatique de retarder cette ouverture de deux ans.

Ils viennent d'ouvrir un nouveau pont, il faut que l'on en fasse l'apprentissage, il faut que les circuits nouveaux de circulation se fassent, il faut aussi traiter la question des débouchés de ce pont qui n'est pas évidente, et il rappelle que dans le SDODM, le système de transports en site propre qui irriguera la rive droite jusqu'à Floirac pourrait aussi se brancher sur le pont St Jean qui n'est pas complètement saturé, au moins à titre provisoire. Il insiste sur le fait qu'il n'est pas du tout question de renoncer au pont Jean-Jacques Bosc, bien entendu, car il est absolument indispensable dans leur schéma général de transports, mais s'il faut faire des choix, il faudra bien trouver des priorités et c'est la raison pour laquelle il soulève cette question.

Il s'arrêtera là, avec quand même un grand point d'interrogation pour terminer, sur ce qui va se passer dans les prochains mois ou les prochaines années en termes de dotations et de

concours de l'État. Ils vont baisser fortement, et il prend acte de ce geste présidentiel très encourageant, mais c'est encore une des questions qu'ils posent, à vérifier pour adapter leurs ambitions.

M. TURON considère qu'ils disposent d'un rapport qui est à la fois très important et de qualité. Il est réaliste, mais néanmoins ambitieux, et il n'y a qu'à voir pour cela le volume des investissements qui sont prévus qui répondent aux enjeux, aux exigences d'aujourd'hui et de demain pour la Communauté Urbaine. Et il est normal à son avis, que cela fasse partie des débats parmi les plus importants d'une mandature. Il fait remarquer qu'une des caractéristiques est qu'il est en effet constitué de manière différente ; il paraît plus évolutif, plus souple et avec une implication plus forte des élus par le biais du comité d'engagement, avec en effet un pilotage permanent, citant l'expression qui est employée dans le texte.

Il souhaite particulièrement dire quelques mots sur l'économie. Il souligne qu'il y a une part importante dans les financements qui est faite à l'économie, dont ils savent tous que c'est la clef des emplois, et si on veut atteindre les 75 000 emplois, c'est un chantier important. C'est aussi des ressources, même s'il pense qu'il est absolument nécessaire de trouver un impôt économique plus intelligent, plus équilibré, et en meilleur lien avec le territoire que le bricolage de mesures qui remplace la taxe professionnelle qui méritait d'être sérieusement réformée, mais peut-être pas, et même certainement pas, supprimée.

Dans le détail, il n'a pas vu et souhaiterait personnellement voir figurer d'une manière beaucoup plus neutre, puisque c'est amendable, le mot industrie, le mot logistique, qui est plus compréhensible qu'économie productive. Il y a des choses qui se comprennent mieux et il a l'impression que l'on a de la pudeur à employer ces mots industrie, logistique, alors qu'ils figurent quand même parmi la politique économique de la Communauté urbaine qu'ils ont récemment adoptée.

De la même façon, il n'a pas vu inscrit, et espère que ça le sera, le Grand Port Maritime de Bordeaux et les zones industrielles qui y sont liées, et cela permettrait d'ailleurs d'être plus prêt de la vérité dans la répartition des pôles d'activités, en particulier rive droite/rive gauche.

C'est donc à son avis, un document qui offre beaucoup d'intérêt, mais qui a besoin d'être étoffé, et quand on parle de filière stratégique, de pôle d'excellence, de parcs d'activités urbaines, il pense que l'on doit aussi parler véritablement de zones industrielles avec les vrais mots.

Sur la question des services publics qui a été évoquée, il estime que celle des impacts sur les finances communautaires a été depuis plusieurs années au cœur de leurs réflexions. Il rappelle le rôle important dans ce domaine qu'a constitué la création de l'IGA sous Alain Rousset, et tout l'impact que cela a pu avoir dans leur connaissance et dans le fonctionnement de la CUB, et dans les rapports qui ont été faits sur les différents audits ainsi que les participations dans les négociations sur les différents secteurs, que ce soient les déplacements ou l'eau et l'assainissement.

Au sujet de l'eau et de l'assainissement, il pense que ses collègues ont tous encore à l'esprit les avenants n°7 et n°9 qui ont eu des impacts positifs pour l'usager, et en même temps un impact en investissement extrêmement important qui servait la Communauté Urbaine, et la nouvelle DSP assainissement.

Concernant la question de la régie, il croit que les choses ont été clairement affirmées et il a indiqué lors d'un dernier Conseil, que cette année, ils auraient à affiner complètement d'une part le mode de financement des ressources de substitution, et d'autre part, regarder de très près de quelle façon serait assuré le financement du passage en régie et ses modalités. Mais cela demande avant d'avancer, et il avait indiqué des chiffres à la cantonade. Il faut

que l'on affine complètement ces données et elles seront introduites pour ce qu'il en résultera dans le PPI évolutif.

M. ROSSIGNOL souligne que ce débat d'orientations sur le PPI intervient dans la continuité des échanges nourris qu'ils ont eus ici à l'occasion du vote du budget 2013, et s'inscrit dans une méthode à laquelle le groupe Europe Écologie les Verts souscrit.

Le principe d'un PPI de 6 ans, loin de représenter un carcan rigide, leur semble, bien au contraire, représenter un gage de cohérence puisqu'il s'agit de fixer un cap sur la durée d'une mandature. Néanmoins, ils seront vigilants dans la transparence et la régularité des informations transmises aux élus communautaires pendant cette durée, sur son état d'avancement et les révisions éventuelles en prévision des recettes et des dépenses. Il ajoute qu'évidemment sur 6 ans, cela ne doit pas les affranchir de procéder à des ajustements en fonction d'opportunités stratégiques ou d'aléas.

Par ailleurs, la mise en place du comité de programmation et d'engagement va également dans le bon sens, à leurs yeux, pour une meilleure gouvernance, de même que l'adoption de critères d'arbitrage, d'investissement, qui croisent les approches économiques de développement durable, et il fait évidemment référence ici au plan climat de la Communauté urbaine de Bordeaux et également à l'Agenda 21.

Sur la méthode, il pense qu'ils pourraient peut-être regretter qu'un certain nombre de projets sur lesquels pèse une incertitude quant à leur faisabilité financière ou un déficit d'adhésion politique ou citoyenne, demeurent considérés comme des coups partis et échappent au même coup de projecteur de ce dit comité d'engagement. Il indique faire référence ici au grand stade.

Sur le fond, il ne croit pas que l'on puisse considérer que ce soit un PPI de rigueur ou d'austérité. Ils sont conscients qu'une rigueur au niveau européen ou au niveau national risque de faire que le patient soit guéri, mais soit mort, et on risque donc de mourir guéri. Par contre, ce PPI n'est ni un PPI de rigueur ni d'austérité, puisqu'ils programment 1,6 milliard (2,7 milliards avec les budgets annexes), et demeurent sur un rythme d'investissements volontariste dans la continuité des PPI précédents.

La Communauté urbaine est aujourd'hui sollicitée de toutes parts, comme ils l'ont encore vu hier en Bureau sur la politique de la ville, et à cet égard, ils soulignent que la réorganisation de l'armature territoriale française, donc l'acte trois de la décentralisation, garde un goût d'inachevé en ne clarifiant pas suffisamment les compétences entre les différents niveaux territoriaux.

Pour en revenir au PPI, il estime que la Communauté urbaine va avoir du mal à intervenir partout où elle est attendue et ils doivent s'y préparer, et pour faire face à ce défi sur certaines compétences, ils peuvent faire mieux avec moins, et c'est le cas de la voirie, où comme cela a été dit, ce n'est peut-être pas la peine quand on refait une voirie, de refaire l'ensemble de la voirie de façade à façade.

Il considère qu'ils ne doivent pas craindre d'afficher les priorités et ils pensent que la question du foncier en est une avec la mise en place de l'Établissement Public Foncier Local pour créer des réserves foncières à court et moyen terme, et également pour le développement de logements et le développement économique. Il voudrait d'ailleurs saluer l'annonce par le Président de la République du plan logement en 20 mesures dont ils peuvent lire le détail ce matin dans leur quotidien régional préféré, par Cécile Duflot, la Ministre du logement et de l'égalité du territoire. Il cite la TVA à 5,5 sur le logement social, un réel effort sur le foncier, des subventions pour les ménages modestes, ou une axe fort sur la rénovation thermique des logements.

Il indique également que pour eux, une autre priorité c'est le pont Jean-Jacques Bosc. Puisqu'ils ont fait la fête tout le week-end pour l'ouverture du pont Jacques Chaban-Delmas,

ils aimeraient bien continuer à la faire dans quelques années pour ce pont qui est un maillon essentiel des déplacements de l'agglomération et de la métropole du quart d'heure. Ne pas passer par le pont Jean-Jacques Bosc et passer par le pont Saint-Jean serait un bouclage des boulevards quelque peu tronqué à son avis.

Pour conclure, ils ne pourraient pas aborder ce PPI sans le volet de la mise à 2 fois 3 voies de la rocade qui pourrait engendrer un cofinancement de la CUB à hauteur de 100 M€, dont 60 M€ pour ce PPI. Les Verts souhaitent rappeler de manière ferme que pour l'instant, ils n'ont pas d'engagement ferme inscrit dans le PPI concernant le financement des aménagements liés à la mise en place d'une voie réservée aux usages alternatifs de la voiture solo et pour les transports en commun, donc le covoiturage et l'auto partage, et ils n'ont également pas de financement concernant la gestion des flux de camions qui représentent 15% en volume sur la partie est, ce qui correspond à 30% en surface sur cette partie est. Ils attendent une réponse concrète sur ces deux points là dans l'inscription au PPI.

M. MAURRAS relève que M. le Président fait du développement économique et de la création d'emplois, des axes prioritaires de son projet métropolitain. Aujourd'hui, ils retrouvent 38 M€ d'inscrits sur le PPI, ce qui est un effort intéressant, mais très certainement très insuffisant par rapport aux objectifs métropolitains, et très insuffisant par rapport à l'ambition de développement économique de toute la métropole. Il souligne que les besoins supplémentaires sont évalués à 48 M€ pour, justement, favoriser leurs filières stratégiques au niveau de l'aménagement et du foncier. Pour les parcs d'activités urbains, il croit que des efforts supplémentaires sont nécessaires et également sur le champ de l'économie sociale et solidaire où les acteurs ont besoin de davantage de mutualisations, de coopération, et de promotion, en sachant que ces besoins supplémentaires peuvent générer aussi, à terme, des recettes supplémentaires grâce à la revente d'un certain nombre de foncier, sans compter bien sûr l'impact en termes d'activités et d'emplois. Certainement qu'ils doivent réfléchir à la façon de mieux maîtriser le coût du foncier économique, de mieux maîtriser son développement et son inflation, et ensuite, il pense qu'il faut peut-être avoir une réflexion un peu plus forte, plus ferme sur un établissement communautaire ou paracommunautaire qui pourrait à la fois porter du foncier économique et de l'aménagement de zones.

Mme BOST ayant participé au comité, veut d'abord témoigner de la qualité du travail et des documents qui leur ont été présentés par l'administration communautaire, et des efforts de pédagogie qui ont été faits pour qu'ils obtiennent une meilleure compréhension de l'ensemble de ces chiffres. En étant un petit peu en redondance avec ce que vient de dire Franck MAURRAS et ce qu'a dit précédemment Clément ROSSIGNOL, elle voudrait appuyer leur volonté dans ce débat d'orientations sur le PPI, sur les éléments qui concernent le cadre de vie et l'habitat. Elle pense qu'à travers les documents qui sont présentés, à travers l'ensemble des politiques que l'on est en train de mener, se lisent bien et se dessinent bien leur volonté et leur ambition de faire de l'habitat et du logement, un des axes majeurs et prioritaires de leur politique, et en particulier de faire surtout du logement de qualité et du logement accessible.

Elle rappelle que les différents dispositifs de défiscalisation qui se sont succédé, ont artificiellement gonflé les prix des logements sur l'agglomération et la presse s'en faisait écho récemment. Elle précise que la Ville de Bordeaux est passée du 12^{ème} au 4^{ème} ou 5^{ème} rang des agglomérations les plus chères avec une augmentation annuelle de plus de 6% des prix de sortie des logements. Elle considère qu'ils ont à orienter leur politique pour

combattre cela et pour essayer de rétablir le juste prix pour permettre à des ménages de pouvoir s'installer et accéder à la priorité sur notre agglomération, ces ménages qui aujourd'hui font le choix de quitter la Communauté urbaine de Bordeaux lorsque leurs revenus leur permettent d'accéder à la priorité. On sait qu'en moyenne, la plupart des ménages qui peuvent accéder à la propriété sont en capacité de dégager 180 000 € pour acheter un logement, or elle fait observer que sur la CUB, acheter un logement à 180 000 €, c'est acheter un logement de petite taille qui ne correspond pas aux besoins des familles. Elle estime donc que tout ce que l'on est en train de mettre en place, la politique liée au foncier, bien évidemment, la politique qu'ils ont mise en place dans le cadre de 50 000 logements, avec cette volonté de sortir des logements à des prix de sortie de 2500 €/m², contribuent à rétablir cette capacité pour les ménages de vivre sur notre agglomération là où sont concentrés les moyens de transports, les services publics, les emplois, et dans ce projet de PPI, ce sont des éléments qu'ils lisent puisque le projet de base est à 418 M€; et en particulier, dans les opérations d'aménagement et dans l'opération 50 000 logements, puisqu'on prévoit d'ajouter 20 M€ supplémentaires. Cela devrait à son avis, apaiser les doutes de ralentissement qu'évoquait Alain JUPPE tout à l'heure sur les opérations d'aménagement, puisqu'ils souhaitent ajouter des crédits supplémentaires avec 20 M€ pour les opérations d'aménagement, 12 M€ supplémentaires pour l'élaboration des études dans le cadre de 50 000 logements, qui vont permettre d'aller un peu plus loin dans la création de logements et puis, bien sûr, sur les éléments fonciers, il serait proposé d'ajouter 56 M€ supplémentaires. Elle fait remarquer que ce sont 36 M€ dédiés à la SPL qui pourrait faire du portage foncier sur le moyen terme, et 20 M€ supplémentaires pour éventuellement orienter leur politique vers des décotes lorsque la Communauté est propriétaire et qu'elle pourrait céder du foncier, en particulier aux bailleurs sociaux pour permettre aussi d'accélérer encore plus la création de logements sociaux.

Mme TERRAZA sans vouloir être redondante, se réjouit du caractère ambitieux de ce PPI, malgré un contexte contraint au niveau budgétaire. La mise en place et la pérennisation du comité d'engagement est une très bonne chose à son avis, et cela va permettre aussi de procéder à des arbitrages qui parfois sont assez difficiles.

Elle souhaite évoquer les grosses opérations sur le poste mobilité, déplacements, qui représente près de 60% des crédits d'investissements de la CUB. Elle tient à se réjouir sur la troisième phase du tram actuellement, de la maîtrise des investissements et du niveau financier. Elle souligne que les commissions d'appel d'offres sont tout à fait conformes et même inférieures aux prévisions budgétaires, et ils doivent tous s'en réjouir. Comme cela a été souligné, ils n'intègrent bien sûr pas des besoins nouveaux comme le plan d'urgence mobilité, la question du financement de la mise à 2 fois 3 voies de la rocade qui a été évoquée aussi, et les premiers aménagements qui vont découler du SDODM.

Des choses ont déjà été dites pour la rocade, où il y a vraiment urgence à ses yeux, et le rapport de Ludovic FREYGEFOND rappelle en effet ce dossier qui est porté au plus haut niveau de l'État, mais également par M. le Président. Deux hypothèses sont en cours d'étude et elle pense que prochainement, le Conseil aura à débattre sur la solution qui sera à retenir, mais, pour être Maire d'une commune qui a quatre sorties de la rocade sur son territoire, on voit bien à toute heure de la journée combien les difficultés de cette rocade ont aussi des incidences sur la circulation dans leurs communes.

Par rapport au SDODM, elle rappelle que les travaux continuent, que les réunions sont en cours, ainsi que les conclusions des bureaux d'études et des réunions sont organisées avec les Maires pour continuer les réflexions.

Elle insiste aussi, suite à l'intervention de Joël SOLARI, sur la mise en accessibilité des transports en commun, et précise qu'il a été fait dans ce PPI un effort important, de 150

arrêts par an. Elle croit en effet que depuis plusieurs années, beaucoup de choses sont faites pour équiper les matériels roulants en accessibilité, les bus avec des rampes, les mises aux normes PMR pour 236 bus, et puis récemment, l'achat de 30 bus hybrides qui vont avoir deux places réservées aux personnes à mobilité réduite. Pour l'accessibilité des arrêts que M. SOLARI a rappelée aussi, il y a un diagnostic qui est en train de se réaliser et qui leur permettra de prioriser en fonction de la fréquentation les arrêts.

M. ANZIANI voudrait d'abord souligner la particularité de leur débat qui est une grande première ici, puisque, pour la première fois, ils ont un débat préalable sur ces orientations. C'est sans doute aussi une grande première dans la plupart des collectivités, et s'il n'a pas pu faire le recensement exhaustif, il pense qu'ils sont la première collectivité à organiser un tel débat, et quand on compte le nombre d'interventions, on voit tout l'intérêt que suscite cette première discussion. Cela va à son avis, donner au PPI sans doute un caractère encore plus fort qui en fera un outil encore plus vertueux pour eux.

Il souhaite souligner deux vertus de ce PPI, la première étant de dépenser l'argent qu'ils ont. Cela peut paraître trivial de le dire, mais il a bien entendu, et voudrait d'ailleurs l'en remercier, Ludovic FREYGEFOND dire tout à l'heure, qu'ils ont aujourd'hui un taux de consommation pour lequel il manque 25% des dépenses inscrites qui, en réalité, ne sont pas dépensées et donc, la première chose à faire est de dépenser l'argent qu'ils ont engagé et pour cela, des mesures précises avec ce comité d'engagement sont mises en place.

La deuxième vertu, c'est évidemment de ne pas dépenser l'argent qu'ils n'ont pas et la meilleure façon, c'est de faire des choix. Il trouve que les choix dans ce PPI sont très clairs et qu'ils correspondent d'abord aux attentes de leurs populations. Il rappelle que leurs populations attendent du transport, du logement, de l'emploi. Il souligne que le transport, et plus généralement les mobilités, c'est 60% du budget d'investissement du PPI, et cela correspond donc tout à fait à ce besoin. Il insiste également sur la nécessité, comme vient de le faire Brigitte TERRAZA, de la mise à 2 fois 3 voies de la rocade, car si on parle des attentes de leurs populations, ils savent que tous les matins et tous les soirs, c'est une attente majeure de ces populations que de pouvoir mieux relier leur lieu de travail à leur domicile, et leur domicile à leur lieu de travail. Il considère donc que c'est vraiment pour eux aussi, une nécessité. Il voudrait saluer également l'engagement qui a été pris par le Président de la République, même s'il est vrai que le plan de financement reste à boucler.

Sur le logement, il souligne bien entendu les annonces très fortes dans ce PPI, avec des montants très importants.

Sur l'emploi, il indique que son poids dans le PPI est nettement supérieur au poids affiché, pour une raison simple qui est, comme cela a été souligné, que la CUB demeure le premier donneur d'ordres et donc, d'une façon indirecte, est à la source de la création d'emplois sur l'ensemble de l'agglomération.

Par ailleurs, il trouve excellent que la Communauté Urbaine mette l'accent sur l'innovation, les parcs technologiques, l'enseignement supérieur, car c'est vraiment leur vocation, et il incite à ne pas avoir peur non plus d'employer le mot industrie comme l'a dit Jean-Pierre TURON ; ce n'est pas un gros mot, mais au contraire le mot maître du développement économique et du développement de l'emploi dans notre agglomération.

Pour terminer, il a entendu tout à l'heure une crainte s'exprimer qui concerne la gestion de l'eau et on leur a dit : « *Oui, mais attention, si vous faites évoluer la gestion de l'eau vers une régie, il y aura un coût, et qui peut être un coût très important, qui va déséquilibrer notre PPI* ». Il rappelle que sur la gestion des parkings, il leur a été dit la même chose, à savoir que cela allait être une catastrophe, et il n'emploie pas l'expression qui avait été utilisée ce jour là. Finalement, ils ont pris la décision de mettre les parkings en régie et cela a été une

bonne chose, chaque rapport, chaque année, le confirmant. Il considère qu'il ne faut donc pas avoir peur de la régie, et il ne doit pas y avoir d'approche idéologique sur cette question. Par ailleurs, il a envie de dire qu'il ne faut pas être dans des eaux troubles non plus, car franchement, il trouve que dans ces dernières années, ils ont, pour l'instant, bien assumé la gestion de l'eau. Il rappelle quand même qu'ils avaient trouvé une situation un peu paradoxale dans laquelle le délégataire, la Lyonnaise, avait réalisé, lui semble-t-il, 50 M€ de surprofits, et il avait fallu que l'Inspection qui a été mise en place ici à la CUB, à l'initiative d'Alain Rousset et de Vincent FELTESSE, constate effectivement ce surprofit et obtienne ensuite, après une renégociation qui n'a pas été si facile, que plus de 250 M€ soient ajoutés aux investissements et que le coût de la facture d'eau soit réduit de 10% pour les 50 premiers m³ en faveur des habitants.

Franchement, en matière d'eau, il pense qu'il y a les bons élèves et ceux qui ne l'ont pas été. Il estime que c'est quand même un paradoxe que ceux qui ne l'ont pas été viennent donner des leçons à ceux qui, aujourd'hui, ont accompli la tâche de redresser cette situation. Entendant que certains lui disent que ses propos sont scandaleux, il répond que c'est la vérité, mais que la vérité est parfois scandaleuse.

Il demande à M. JUPPE qui l'interrompt pour lui dire que ce n'est pas la vérité, pendant quelle période ont été réalisés ces surprofits, ces dérives et cette absence de contrôle de l'opérateur ?

M. le Président Vincent FELTESSE ne pense pas qu'en 1992, le Président de la CUB était de gauche, si ses souvenirs politiques sont exacts.

M. JUPPE souligne que ce n'était pas lui en tout cas.

M. ANZIANI comprend que le débat ne leur fasse pas plaisir, et les invite à reprendre les débats de l'époque ainsi que la revue de presse, pour voir qu'il n'a rien inventé. Il répète avoir repris la revue de presse pour leur dire cela, et il a confiance dans leurs journalistes qui leur indiquent ces éléments.

Pour terminer, il a entendu aussi dire qu'ils ont un PPI d'austérité, ce qu'il ne croit pas. Ils ont un PPI d'ambition, et pour le démontrer, il voudrait là aussi être précis, et dire que le PPI qu'ils ont voté pour la période 2010-2014 est d'1,1 milliard pour une période de 5 ans, ce qui fait 220 M€ par an, tandis que le PPI qui leur est proposé aujourd'hui est de 1,6 milliard sur 6 ans en investissement pour le budget principal, ce qui fait environ 267 M€ par an.

Il fait donc observer qu'ils vont voter un PPI plus ambitieux cette année que le dernier, même s'il faut intégrer le coût de l'inflation, mais même ce coût de l'inflation intégré, ils constatent qu'ils ont un PPI très volontaire.

M. PUJOL voudrait intervenir sur des sujets qui ont été déjà abordés par certains de ses collègues qui se sont exprimés auparavant, et sur des dossiers pour lesquels il est très important pour la commune de Villenave de les voir retenus dans ce PPI.

Tout d'abord, il lui semble essentiel de ne pas diminuer le FIC voirie, au moins pour son territoire dont de nombreuses rues ne possèdent pas de trottoirs praticables par des piétons, et encore moins pour des personnes à mobilité réduite. Il ajoute que le manque récurrent d'entretien, faute de moyens financiers en fonctionnement, conduit inexorablement à de gros travaux de réaménagement complet des voiries, ce qui coûte beaucoup plus et mobilise l'enveloppe FIC de manière très importante, d'où l'impossibilité d'envisager sa disparition ou sa diminution.

Dans le cadre des travaux de la rocade, il est important à son avis, de préciser très clairement l'obligation de la création d'un franchissement pour permettre la desserte

d'Hourcade. Il indique que trop d'entreprises de fret sortent de notre territoire faute de pouvoir y trouver des espaces d'entrepôt nécessaires à la vie de l'agglomération, et que Hourcade peut, si on lève maintenant la nouvelle contrainte du porter à connaissance du Préfet, accueillir ces entreprises.

En ce qui concerne la mobilité, il est important à ses yeux de prendre en compte également le pôle d'échanges de Villenave qui ne figure qu'en études sur ce PPI. Il voudrait également savoir ce qui sera décidé si le projet de LGV Bordeaux/Toulouse et Bordeaux/Espagne est retardé, car la liaison Langon/Bordeaux, axe majeur d'entrée sud de l'agglomération, est indispensable pour sa remise à niveau, pour espérer voir diminuer le flot de véhicules transitant par l'A63 et l'A 630, ainsi que par la nationale 113. Par ailleurs, il leur renouvelle la proposition d'inclure dans le projet de trains de ceinture qui doit voir le jour très rapidement, la halte ferroviaire de Villenave d'Ornon.

Enfin, quant à l'agissement d'ERDF, il indique qu'il est consécutif à une interprétation particulière de la direction régionale qui confond volontiers extension et renforcement du réseau d'alimentation électrique. Il rappelle que le texte utilisé est issu de la loi SRU et de la volonté qu'il y avait à lutter contre l'étalement urbain, et donc de contraindre la collectivité par la participation financière pour toute extension de réseau. Il précise qu'aujourd'hui, ERDF considère que toute densification entraîne ce qu'il appelle une extension de capacité, alors qu'il s'agit dans ces zones U et AU, donc urbanisables, de simples renforcements du réseau pour qu'il ait les capacités à fournir l'énergie nécessaire aux nouvelles habitations. Il demande à faire interpréter le texte par le juge si nécessaire, ou à le préciser au niveau de la loi dont leurs députés ou leurs sénateurs sont là pour faire évoluer cette interprétation du texte.

M. CHAUSSET indique que sur l'eau, il boit du petit lait, car ils ont dénoncé tout cela pendant des années et il voit qu'aujourd'hui, il y a un consensus, qu'un certain nombre de dispositions sont prises, et de toute façon, sur le passage en régie en 2019, il y aura un dédommagement et il faudra donc l'assumer politiquement, car c'est comme ça. Cependant, les chiffres qui sont annoncés doivent être regardés avec un peu plus de précision à son avis.

Concernant les propos de **M. BOBET**, il souligne que cela fait plusieurs fois qu'il voit chez lui un discours antisocial, notamment à propos des écoles. Il rappelle que cela a été sa première délégation ici, comme Vice-Président, et il le rassure sur le fait qu'il n'y a pas d'écoles prises en charge par la Communauté urbaine sur Mérignac, mais il y a des écoles qu'il a visitées sur un certain nombre de quartiers, à Bordeaux, à Cenon, à Lormont, à Gradignan, à Pessac. Il précise que ces écoles font partie de l'histoire de la CUB et pense qu'il y a un certain nombre d'élus ici qui sauraient rappeler cette histoire. Il indique que ces 21 M€ ne sont pas pour entretenir les écoles, mais des écoles dans des quartiers en difficulté pour lesquelles la CUB n'a peut-être pas fait ce qu'il fallait pendant un certain nombre d'années et donc, il est de son devoir aujourd'hui de les remettre à niveau et de les laisser ensuite à la gestion des villes. C'est ce qui a été prévu et sur lequel ils ont travaillé.

Il trouve sincèrement que taper sur les écoles n'est vraiment pas un bon signe, et c'est en ceci qu'il pense que ce discours n'est pas bon et ne reflète pas ce que doit être la Communauté urbaine. Bien sûr, ce n'est pas la compétence aujourd'hui, mais cela fait partie de l'histoire, et il estime qu'on se doit d'intégrer l'histoire et de faire en sorte que sur ce dossier, on puisse passer la main proprement. Il serait indigne à ses yeux, de remettre des écoles aux villes dans l'état où elles sont.

Sur la voirie, il précise que les Verts ne sont pas anti-FIC, anti-voirie, mais il y a quelques petites questions et il l'a déjà dit au directeur général des services ici, qu'il aimerait savoir combien la Communauté Urbaine construit de trottoirs, et combien de kilomètres de bitume

sont faits, car on ne sait pas tout cela. Il ajoute qu'ils n'ont pas une bonne analyse de leurs coûts parce qu'il y a beaucoup de choses qui sont faites également en régie et il y a très peu de visibilité. Il pense qu'il serait intéressant d'avoir un vrai diagnostic et une vraie analyse de ce qui est produit, et peut-être qu'au lieu de travailler projet par projet, il faudrait avoir des objectifs de kilomètres de réfection de trottoirs, de kilomètres de réfection de rues, et ce serait peut-être là une bonne orientation.

Sur la rocade, il est à 100% d'accord avec Clément ROSSIGNOL. Il souhaite faire un petit point d'histoire aussi, et dire que pendant que l'on s'intéressait au grand contournement, on a oublié la rocade. Il considère que l'on aurait mieux fait à l'époque, au lieu d'être sur un projet à il ne sait pas combien de centaines de M€ qui ne concernait pas le trafic local, de s'intéresser plus précisément au problème de la rocade.

Sur les poids lourds, il pense qu'il y a des décisions qui peuvent être prises rapidement comme l'interdiction de leur circulation aux heures de pointe, et il estime qu'il faut travailler avec le Préfet sur ce dossier pour déjà soulager rapidement la rocade.

Enfin, concernant le foncier, il pense que c'est une priorité pour les villes et pour la Communauté urbaine. Il ne refera pas le débat, mais il croit que c'est faire là œuvre sociale que de travailler, que de mettre en place un établissement public, et que chaque commune s'investisse sur ce dossier.

Pour répondre à Patrick PUJOL sur les pôles d'échanges, il reprend sa délégation et indique que les études sont inscrites et que la mise en place est ensuite dans les contrats de co-développement. Il rappelle donc qu'il faudra le prévoir dans ces contrats de codev.

M. RESPAUD n'avait pas prévu d'intervenir car il est tout à fait d'accord avec l'intervention d'Alain ANZIANI, mais les arbitrages proposés par Alain JUPPE, prêt à sacrifier le pont Jean-Jacques Bosc, l'ont stupéfait. Il est surpris, non pas parce qu'Alain JUPPE est Maire de Bordeaux, mais il est aussi le Président d'Euratlantique alors que le pont Jean-Jacques Bosc est quand même l'arrête centrale de l'ensemble du projet, sans lequel Euratlantique n'est plus un projet, mais une mosaïque.

Pour sa part, il considère qu'il est absolument nécessaire de faire rapidement le pont Jean-Jacques Bosc et que cela ne doit pas être un pont au rabais. Il est absolument nécessaire parce que c'est à son sens, la condition de la mise en valeur du fleuve et des berges, de la requalification des quais, aussi bien sur la rive droite que sur la rive gauche, parce qu'il y a des projets urbains autour qui visent la mixité sociale et fonctionnelle des quartiers. Il précise que c'est le cas du côté rive gauche avec la gare Saint-Jean, mais bien sûr, pour le nouveau quartier d'affaires, puisque c'est bien cela qui est en jeu. Il ajoute du côté de la rive droite, parce qu'il y a la ZAC des quais de Floirac avec la grande salle de spectacle qui est attendue et qui doit être abordée par les transports collectifs essentiellement.

Il répète que c'est aussi un pont qu'il est absolument nécessaire de faire rapidement, car on a déjà un peu de retard, puisqu'il devrait ouvrir en 2017. On sait que le TGV va arriver en gare de Bordeaux en 2017 également avec un nombre accru de voyageurs et il est absolument nécessaire à ses yeux que le pont soit à peu près concomitant avec l'arrivée du TGV sur la gare St Jean et donc, il faut commencer les travaux et essayer de les mener à bien avant 2017 ou avant 2018.

Il considère qu'il est absolument nécessaire que ce ne soit pas un pont au rabais. Il y a eu une concertation exemplaire qui a été menée, et il souligne que Nicolas FLORIAN n'y est pas pour rien. Il rappelle qu'il y a un comité permanent de la concertation qui a abouti à un certain nombre de conclusions autour de ce pont, avec un développement des transports collectifs notamment.

Il reconnaît qu'il y a peut-être des arbitrages à faire, mais si c'est le cas, il indique au Maire de Bordeaux que c'est plus vers le stade, vers l'accès au stade, vers le centre culturel du vin qu'il faudrait peut-être les faire.

M. DUPRAT souhaite dire quelques mots à Alain ANZIANI qui, comme à chaque fois qu'ils ont des débats importants, a les deux tiers de sa première intervention qui est normale, qui soutient le groupe politique qui est le sien, et dans le dernier tiers, on a droit à cette fameuse phrase qui met le feu à ce Conseil de Communauté. Tout cela est sciemment fait, comme il en est absolument persuadé, et il constate qu'il a du talent pour pouvoir le faire. Mais cette fois-ci, il trouve que la comparaison qui serait faite, entre la régie sur l'eau et les parkings ne tient pas la route, d'abord parce que les choses ne se sont pas passées dans les mêmes conditions. Il rappelle qu'un certain nombre de leurs collègues étaient ici, dans cette salle, quand ils ont choisi, pour ceux qui ont voté, la régie pour Parcub. Il souligne d'abord qu'ils étaient à la fin d'un contrat, qu'ils étaient propriétaires des bâtiments, et qu'ils pouvaient donc envisager toute possibilité.

Avec l'eau, les choses sont différentes, car ils ne sont pas propriétaires de tout et il fait observer qu'ils ont besoin de construire un bâtiment pour héberger le personnel qu'ils devront reprendre, ils auront besoin de racheter les logiciels pour faire fonctionner tout le système qui a été mis en place, et surtout, ils ne seront pas à la fin du contrat et devront mettre sur la table cette centaine de M€ qui auraient été employés à de meilleures choses. Il fait remarquer que finalement, la DSP a permis de baisser le prix de l'eau, comme leurs administrés vont pouvoir le constater aux prochaines factures qui vont arriver, et cela veut dire que même avec une DSP, on peut faire baisser le prix de l'eau sans avoir à mettre cette somme importante sur la table.

Ils ont un débat entre eux, et il invite M. ANZIANI à accepter qu'à un moment donné dans cette salle, il y ait un certain nombre de gens qui se posent la question, qui ne sont pas dans une idéologie tout privé ou tout public, mais pour lesquels, pour certaines choses, le privé a des avantages, comme leur réseau de transports en commun, et dans d'autres cas, le public a aussi des avantages. Il invite à regarder la collecte des déchets ménagers de la Communauté, où une moitié est faite en régie, une autre est faite en DSP, et tout cela fonctionne très bien, et les élus qui sont sur la partie DSP ne veulent pas revenir en arrière par rapport à une situation qui marche aujourd'hui avec un délégataire.

Il estime donc que l'on peut avoir des opinions différentes, mais qu'il faut dire parce que la presse est là, que ce choix de mettre en régie l'eau va coûter de l'argent à la Communauté urbaine. Quand ils font tous des sacrifices sur des délégations importantes de la CUB, le groupe Communauté d'Avenir, et c'est normal à son avis, se pose franchement la question de « oui, ou non » pour ces 100 M€.

M. FLORIAN intervient en réaction à ce qu'a pu dire M. RESPAUD, car les mots ont un sens et Alain JUPPE précisera peut-être sa déclaration, mais il souligne qu'il n'a pas dit qu'il fallait remettre en cause le pont Jean-Jacques Bosc. Il a simplement pris un document où, page 6, il est indiqué : « *Au regard des enjeux financiers sur le PPI, le coût prévisionnel du pont Jean-Jacques Bosc autorise à s'interroger sur le calendrier de réalisation et les possibilités de réduction des coûts de cette opération* ». Il fait observer que ce n'est pas Alain JUPPE qui l'a écrit, que ce n'est pas Nicolas FLORIAN qui l'a écrit, mais que ce sont les services de la Communauté urbaine de Bordeaux, dans le document qui leur est présenté. Il insiste donc sur le fait qu'il n'a jamais été annoncé ici qu'il s'agissait d'abandonner ce projet. Il l'invite à bien écouter ce qu'a pu dire Alain JUPPE, et il s'agit de reprendre tout simplement ce qui est écrit dans le document qui leur est présenté aujourd'hui, ce qui n'est pas plus compliqué que ça.

M. GUICHARD, pour revenir sur l'élément qui lui avait fait prendre la parole, trouve intéressant d'assister au Conseil de communauté parce que l'on croit l'histoire faite de faits mais souvent, l'histoire est réécrite, et donc, cela les amène tous à s'interroger.

Il cite par exemple ce qui s'est passé en 1992, où personne n'a voté ce contrat de délégation. Il pense que la presse doit s'interroger, pour savoir ce qui s'est passé en 1992, et il laisse donc les historiens, les journalistes, s'interroger sur ce fait qui vient de tomber comme un plomb sur cette assemblée. Mais parfois, la mémoire est très courte en quelques minutes, souligne-t-il.

Il répond ensuite à Alain ANZIANI qu'ils n'ont jamais dit que c'était un PPI d'austérité et il réfute ce terme, car si c'était un budget d'austérité, ils feraient certainement une intervention différente. Par contre, cela l'oblige à préciser ce qui est justement le fond de son intervention, à savoir que cet établissement est entraîné depuis plusieurs années dans une impasse « austéritaire » que le changement de majorité gouvernementale n'a malheureusement pas remise en cause. Il comprend que M. ANZIANI veuille un peu raccourcir, mais pour sa part, il veut élargir, parce que c'est l'objet de son intervention et qu'elle va s'adresser surtout à une certaine partie des élus ici. Il insiste sur le fait que l'intervention de Michèle ISTE est un appel sérieux, fraternel, mais ferme, à rompre immédiatement avec ces politiques nationales d'austérité.

Mais d'ailleurs, il pense que les uns et les autres ont entendu l'intervention d'Alain JUPPE, et entendent régulièrement sur les ondes les interventions de Mme Parisot, pour voir que plus on ouvre les portes de l'austérité, plus la gourmandise de la droite et du MEDEF est importante pour réduire le social, pour réduire les investissements économiques, et surtout, « pas touche » à l'impôt économique. C'est la déclaration d'Alain JUPPE qu'il reprend rapidement. Sur les tarifs, et cela ne s'adresse pas à ses amis de gauche, il y en a ici qui n'ont pas digéré le gel des tarifs, c'est mal passé, mais les gens en sont très contents, et les élus Communistes et Républicains vont continuer à se battre pour maintenir des tarifs les plus bas possible et le gel, voire la réduction si l'on peut, pour aller vers la gratuité. Concernant la régie de l'eau, il s'adresse à Alain JUPPE, et indique avoir participé comme des élus de Communauté d'Avenir, au travail très important, sous l'égide de Jean-Pierre TURON, des négociations de cette DSP assainissement et sur l'eau et il a été obtenu la baisse de 10%. Certes leurs services ont fait un travail remarquable, mais ils avaient un atout extraordinaire, c'est qu'ils avaient prévu et dit publiquement qu'ils allaient vers une régie. C'était à ses yeux, un atout extraordinaire vis-à-vis des concurrents qui venaient pour cette délégation de service public, et on voit d'ailleurs que sur la DSP transports, parfois la concurrence est plus compliquée, parce que peut-être que l'on n'a pas tout à fait les mêmes atouts.

Sur le pont Jean-Jacques Bosc, il dit « pourquoi pas » et il accorde que cela va dans une même lignée de décalage des investissements publics, mais il fait remarquer l'investissement public que constitue le pont Jean-Jacques Bosc. Et encore, il a trouvé Alain JUPPE mesuré parce que d'habitude, il parle aussi du personnel, mais il pense que cela viendra, et qu'on ouvrira la porte de l'austérité sur ces questions du personnel, et puis, il n'a pas parlé de la salle de spectacles, ce qui fait donc dire qu'il abandonne apparemment ce point.

Il indique à Alain ANZIANI, qu'ils sont contre ce que dit Alain JUPPE, à savoir que ce serait un budget « austéritaire », par contre, il estime qu'ils sont aujourd'hui prisonniers, malheureusement, de ces orientations « austéritaïres » nationales, européennes, et il les appelle de tout cœur, à vite fermer ces portes de l'austérité.

M. JUPPE ne voudrait pas s’immiscer dans le débat sur l’austérité entre **Max GUICHARD** et **Alain ANZIANI**, et ne veut pas non plus reprendre sur le fond les propositions qu’il a faites, **Christophe DUPRAT** et **Nicolas FLORIAN** ont tout à fait rétabli la vérité pour faire justice des caricatures de certains intervenants.

Il tient simplement à dire à **Alain ANZIANI** que son intervention est inacceptable, parce que c’est une entorse extrêmement grave à un principe auquel il l’appelait il y a quelque temps ici même, de rester fidèle, c’est à dire à l’esprit de coopération entre la majorité et la minorité de cette assemblée. Il ne peut pas laisser dire que dans la période précédente, il y a eu des moments non vertueux et des moments vertueux. Pour illustrer cela de façon très simple, il rappelle que la délégation à laquelle celui-ci a fait allusion a été signée en 1992 et il ne rajoutera rien à ce qu’a dit **Max GUICHARD** sur l’amnésie qui les a frappés peut-être les uns et les autres, précisant parler de ceux qui étaient dans cette assemblée à cette époque là.

Et puis, il y a la période qui a suivi où il était Président et fait observer que celui qui était Vice-Président chargé des finances était Henri Houdebert, que le premier Vice-Président de la Communauté urbaine, même s’il n’en portait pas le titre, était Alain Rousset, et aujourd’hui, ils voudraient leur expliquer que pendant cette période, ils n’avaient aucune responsabilité dans la gestion de la CUB, et que si elle n’était pas vertueuse, c’était la faute exclusivement du groupe Communauté d’Avenir. Il souligne que cela n’a pas de sens.

Il ira même un coup plus loin pour dire qu’aujourd’hui, il se sent totalement co-acteur et coresponsable de ce qu’ils font depuis 2008, parce qu’ils le font ensemble, y compris sur la renégociation de la DSP eau. Si le résultat qui a été atteint a été obtenu, c’est bien entendu parce que les services ont bien travaillé, c’est bien entendu parce que **M. le Président** a donné les impulsions nécessaires, mais c’est aussi parce que leurs propres élus ont aussi travaillé à cela.

Aussi invite-t-il **M. ANZIANI** à ne pas se parer des plumes du paon en disant : « *nous, nous sommes vertueux, et vous, vous ne l’êtes pas* », car c’est absolument inacceptable de présenter les choses ainsi.

Il ajoute pouvoir comprendre qu’ils aient besoin d’effet de diversion, car ils sont sans doute sidérés par l’effondrement de la crédibilité du gouvernement qu’ils soutiennent et c’est sans doute la raison pour laquelle ils cherchent aujourd’hui d’autres querelles pour fuir leurs responsabilités.

M. ROUYEYRE estime que M. le Maire de Bordeaux a un léger trou de mémoire, puisqu’il a évoqué la date de 1992, mais a oublié celle de 1997, où le Maire de Bordeaux, président de la Communauté urbaine de Bordeaux, a eu l’occasion de renégocier le contrat par un avenant, et il se trouve qu’**Alain JUPPE**, était à l’époque informé des surprofits dont **Alain ANZIANI** évoquait les éléments tout à l’heure. Il rappelle qu’effectivement, en 97, un audit réalisé par le cabinet Service Public 2000, dont **M. Alain JUPPE** avait eu connaissance avant de renégocier le contrat, critiquait déjà les pratiques de la Lyonnaise, à savoir taux de rémunération des capitaux anormaux, besoins de fonds de roulement surévalués, coût des compteurs. Or, l’avenant signé par **M. JUPPE** en 97 n’avait corrigé aucune de ces anomalies, souligne-t-il, ignorant purement et simplement les observations de SP 2000, et il lit : « *ce qui conduit les observateurs de l’époque à considérer que tout fut fait pour renforcer la position de la Lyonnaise* », et le texte poursuit ainsi : « *une situation qui a radicalement changé dès qu’Alain Rousset a succédé à **Alain JUPPE** à la tête de la Communauté urbaine de Bordeaux* ».

Il pense qu’on peut refaire l’histoire aujourd’hui, mais quand on reprend les éléments et quand on reprend la revue de presse qu’évoquait **Alain ANZIANI**, on s’aperçoit de cela, et il a plutôt le sentiment que la vertu est venue après que **M. JUPPE** ait remis son poste de Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

M. JUPPE indique s'être fait une règle qu'il compte respecter le plus souvent possible, de ne pas répondre à **M. ROUYEYRE** parce que ce n'est pas quelqu'un à qui il faut répondre, ses arguments étant en général complètement fallacieux. Il va quand même le dire là, parce que les affirmations qui viennent d'être faites sont tellement éloignées de la réalité qu'il ne peut pas laisser passer les choses.

Il précise que la renégociation qui a conduit à l'avenant n°7 s'est appuyée sur l'audit commandé en octobre 2003 par lui-même, dans une présidence dont le Vice-Président des finances était Henri Houdebert, à un cabinet extérieur, Finances Consult, sur la période 1997-2003, en vue de préparer la révision quinquennale qui a servi de base aux travaux de l'Inspection Générale. Cet audit a été suspendu par **Jean-Pierre TURON**, Vice-Président compétent, en septembre 2004, en raison d'un contentieux entre la CUB et l'association Trans'Cub devant la Cour Administrative d'Appel sur l'avenant n°1, et donc la révision quinquennale qu'il avait engagée a été retardée pour cette raison. Elle a eu lieu en 2006 au lieu de 2004, comme il l'avait prévu, et cet avenant a permis une baisse de 10% sur les 50 premiers m³ d'eau consommés par chaque usager, c'est la délibération du Conseil du 22 décembre 2006.

Voilà la réalité des faits et il ne se laissera donc pas mettre en accusation par le mensonge porté en institution par **M. ROUYEYRE**. Il voudrait également rappeler aujourd'hui que par acharnement politique, celui-ci poursuit devant la Cour Administrative d'Appel des recours sur lesquels il a été totalement battu en première instance, et pas sur la forme, mais sur le fond, et il parle là du dossier du stade. C'est l'illustration à ses yeux, de ce que le Président de la République veut combattre à propos des recours abusifs sur la construction de logements, et il annonce que ceci va les conduire à une perte d'économie potentielle de 30 M€, 1 M€ par an sur le projet du stade.

Il souligne que c'est là la responsabilité de **M. ROUYEYRE** qui n'a pas de leçon de morale à lui donner.

M. ROUYEYRE notant quand même, puisqu'il est mis en cause, que sur les observations qu'il a faites juste à l'instant, **M. JUPPE**, ne répond pas, **M. JUPPE** lui fait observer qu'il vient d'y répondre à l'instant. Il ne peut pas accepter que le débat se passe dans ces termes et qu'on lui dise qu'il ne lui a pas répondu alors qu'il vient de la faire.

M. le Président Vincent FELTESSE s'adressant à une partie de l'assemblée qui manifeste bruyamment son mécontentement, estime que leur comportement est inacceptable et réclame un minimum de politesse, car c'est cela le débat démocratique. Il trouve ce brouhaha, qu'il a déjà pu souligner cette semaine, insupportable pour l'image qu'ils donnent de la démocratie, aussi bien à droite qu'à gauche, car l'image de la démocratie qui est donnée n'est pas excellente.

Il voudrait ici une assemblée exemplaire.

M. ROUYEYRE formule deux observations, sur le recours contre le grand stade. Il a effectivement fait appel parce que, comme **M. JUPPE** le sait bien, en appel parfois, on obtient une autre décision qu'en première instance, mais il ne reviendra pas sur des épisodes douloureux.

Puisque l'on parlait de la question du contrat de l'eau, il voudrait quand même leur dire ce qu'a signé **Alain JUPPE** en matière de stade, et puisqu'on parlait des rémunérations et des surrémunérations, il les invite tout de même à savoir que les actionnaires, par la société de projet, ont fait une avance de 9,9 M€. Il leur demande s'ils ont une idée de combien est le montant de la rémunération de ces 9,9 M€, et fait remarquer que si c'est 15%, cela veut dire

que l'on va rémunérer 9 M€ au total de 38 M€. Il estime qu'on est là dans la même logique que pour la Lyonnaise. *Constatant qu'une partie de l'assemblée s'insurge en entendant ses propos*, il indique que sa grand-mère avait simplement l'occasion de dire : « *Qui se sent morveux se mouche !* ».

M. ANZIANI a entendu tout ce qui a été dit, mais il y a un fait qui est incontournable, à son sens, c'est que pendant la période concernée, c'est-à-dire 1997-2002, il y avait une présidence et que celle-ci se doit d'assumer ce qui a pu être fait, sans qu'il soit nécessaire d'en rajouter et de dire que tout cela a obéi à des stratégies occultes, etc...C'est simplement un constat qu'il fait.

Ensuite, comme souvent, quand on n'a pas grand-chose à dire, il constate qu'on leur renvoie la situation nationale dans laquelle on se trouve. Il voudrait simplement dire qu'**Alain JUPPE** en la matière, est un spécialiste puisque la situation économique dans laquelle ils se trouvent, en est, lui et ses amis, l'auteur pour avoir accumulé 1 900 milliards d'endettement public, dont 500 milliards dans les 5 dernières années.

M. JUPPE déclare qu'il ne veut pas poursuivre ce débat, car d'abord, les arguments de **M. ROUVEYRE** sont tous et toujours des arguments mensongers et fallacieux, et d'ailleurs tous les recours qu'il a déposés jusqu'à présent ont été rejetés par la justice administrative et cela continuera, comme il en a confiance.

Il tient à rappeler que la contribution de la Communauté Urbaine au nouveau stade de Bordeaux, c'est 15 M€, et sa contribution à l'Aréna est de 45 M€, et si on veut discuter, on va discuter des équilibres.

Enfin, sur l'argument de **M. ANZIANI** qui consiste à dire que si l'on est aujourd'hui dans une situation catastrophique, c'est la faute à ceux qui leur ont précédés, il souligne que cela a fonctionné pendant la campagne électorale, cela a fonctionné un mois, deux mois, trois mois, mais c'est fini. Il lui dit que s'ils continuent comme cela ils vont continuer leur « plantage » politique le plus spectaculaire auquel on ait assisté depuis plusieurs années. Il ne s'en réjouit pas, parce que notre pays est en train d'aller dans le mur aujourd'hui, que les décisions qu'ils ont prises depuis le mois de mai dernier ont stoppé complètement l'activité économique, ont gelé tous les moteurs de la croissance, qu'il s'agisse de l'investissement des PME ou qu'il s'agisse de la consommation des consommateurs, et il insiste sur le fait que c'est eux qui sont aujourd'hui entièrement responsables de la paralysie de l'économie française.

M. le Président Vincent FELTESSE voulant juste qu'on lui rappelle les taux de croissance en 2011-2012 et la période où il y a eu une récession, ainsi que sous quel gouvernement cela s'est passé, **M. JUPPE** lui répond en lui demandant quelles sont les prévisions pour 2013, déclarant qu'elles sont de 0% pour 2013.

M. FREYGEFOND se propose de répondre sereinement aux observations ou compléments d'information qui ont été faits par les uns et les autres.

D'abord, il voudrait dire à **Patrick BOBET** que, bien évidemment, ce n'est ni un carcan ni une fixation, mais c'est un document qui, au contraire, va vivre tout au long de l'année grâce aux élus qui siègent dans ce comité d'engagement et il le rassure parce qu'ils réviseront annuellement, bien évidemment, les grandes masses budgétaires et les opérations inscrites dans ce PPI.

Il voudrait répondre également à **Alain JUPPE** qui avait quelques interrogations notamment sur les crédits sur la rocade, qu'actuellement, il y a 30 M€ d'inscrits au PPI provisoire et que dans la proposition qui est faite, ils en rajouteraient 73 M€ qui sont dans les besoins

nouveaux inclus dans le projet de PPI qu'ils travaillent, et il n'y aura donc pas d'arbitrages à faire sur ces 100 M€ avec le solde à réguler qui est de 67 M€. Il confirme que l'inscription totale de la rocade est bien dans les besoins nouveaux qui sont portés à hauteur de 323 M€. Il le rassure bien évidemment sur le fait qu'il faudra qu'ils continuent à généraliser la gestion des crédits en autorisations de programmes, les AP-CP, pour chaque projet sur la période du PPI et que lorsque ils parlaient d'autorisation globale, c'était sur les grandes masses budgétaires que l'on peut voir à l'intérieur de ce PPI, il s'agit d'une autorisation globale de dépenses soutenable.

Plusieurs interrogations ont porté aussi sur la réduction du FIC, et il précise qu'il n'est pas question de le réduire, mais il est simplement question de regarder quelle est la réorientation qu'ils pourraient avoir sur ces enveloppes qui ont augmenté, rappelle-t-il, de près de 40% lors du début de la mandature, puisqu'ils avaient revu ces dispositions et il croit qu'il faut là aussi s'interroger sur la bonne utilisation de ces crédits.

Il y avait une interrogation de la part d'Alain JUPPE, sur la subvention d'équilibre au budget transports, et il signale qu'ils vont reprendre ce qui a été arrêté hier par le comité de suivi de la DSP transports qui conduit à ne pas modifier le mécanisme d'évolution de la subvention d'équilibre, mais ils pourront en reparler.

Enfin, beaucoup se sont interrogés sur la DSP assainissement et il voudrait rappeler que dans le PPI qui est présenté, il n'y a que 4 M€ d'inscrits notamment pour financer la salle blanche, puisque ce sera au-delà de 2018 et qu'ils en reparleront donc.

Jean-Pierre TURON a fait des observations sur le grand port et il lui indique qu'ils ont toujours près de 1,5 M€ d'inscrit dans le cadre de la convention qu'ils ont avec le grand port.

Enfin, il y avait une remarque de Patrick PUJOL sur le FIC et ERDF, et il lui répond que sur ERDF, ils partagent ses interrogations, mais il n'y a pas de baisse sur la voirie au titre du fonctionnement et que les orientations portent sur les crédits d'investissement. Il lui réaffirme tout ceci en complément de ce qui a pu être dit jusqu'à présent.

Il indique à l'attention du groupe des élus Communistes et Républicains que s'ils portaient à son maximum le taux de CFE avec les mises en réserves, cela se traduirait par une recette supplémentaire simplement de 800 000 € environ. C'est peut être beaucoup, mais c'est très faible et très peu au regard de leurs recettes fiscales, mais ils auront sans doute l'occasion d'en reparler.

Il voudrait remercier les services qui sont très mobilisés, parce qu'ils travaillent beaucoup depuis le mois d'octobre pour aboutir à un PPI. Il tient également à remercier ses collègues qui siègent au Comité de programmation et d'engagement, parce qu'il va y avoir beaucoup de travail et il voudrait vraiment faire une mention spéciale à Serge Haget qu'ils vont retrouver dans quelques instants, qui a lui aussi beaucoup travaillé.

Tels étaient les points qu'il souhaitait ajouter en complément du débat assez riche et mouvementé qu'ils ont pu avoir à l'instant.

M. le Président Vincent FELTESSE souhaite d'abord remercier pour tout le travail fait, les services de la Communauté urbaine, Serge Haget, tous les pôles, le Directeur général des services, le nouveau DGA, et les élus du comité d'engagement et de la commission des finances.

Ils rentrent dans le débat qui peut être plus ou moins tumultueux, mais il est bien à son avis de faire un pas de côté et de se rappeler quelques grands chiffres. Il rappelle que l'état des finances est aujourd'hui satisfaisant, et qu'ils ne sont pas du tout dans une période de crise, d'inquiétudes fortes, et n'ont pas besoin de donner des coups de barre. Il s'agit d'un état satisfaisant, mais ils sont dans une période très mouvante, et il est de leur devoir d'anticiper

les choses. Il précise qu'elle est mouvante de différentes manières, bien sûr par les ressources, ensuite par les grands dossiers qu'ils ont et ceux de la stratégie métropolitaine, et enfin par l'évolution qu'ils seront sûrement appelés à connaître après ce qui est intitulé aujourd'hui l'acte trois de la décentralisation, puisqu'ils font partie des collectivités qui deviendront métropoles de manière quasi automatique, et à son avis, il faut attendre la fin du débat parlementaire avant de dire que cette loi ne va pas changer grand-chose. Personnellement, il pense que cette loi va en effet changer un certain nombre de choses pour eux.

Ensuite, sur le montant des investissements, il rappelle qu'en France aujourd'hui, 75% des investissements publics sont faits par les collectivités locales et que la Région Aquitaine fait partie des territoires sur lesquels les investissements sont très importants.

Il fait observer que dans les 6 années du PPI, puisqu'ils passent à 6 années, ils vont investir 2,7 milliards, ce qui est une somme assez énorme quand on voit que le Conseil Régional d'Aquitaine, pour l'ensemble de la région, investit un peu plus de 3 milliards, et le Conseil Général de la Gironde pour l'ensemble du Département 1,4 milliard. Il invite aussi les uns et les autres à regarder le montant de leurs investissements sur leurs territoires communaux. Il souligne que la CUB est l'institution qui investit le plus fortement, et de très loin, sur le territoire de la métropole bordelaise avec 2,7 milliards, et ils ne sont pas du tout dans un budget contraint ou de rigueur, même s'il a bien entendu les remarques de Michèle ISTE et de Max GUICHARD, mais il sait bien que les mots ont un sens.

Aujourd'hui, ils sont au niveau du débat d'orientations, et ils ont une impasse de 67 M€, et ils disposent encore de quelques semaines pour caler, d'autant plus que le choix qu'ils ont fait en anticipant, est de dégager des marges de manœuvre pour les priorités qu'ils portent maintenant depuis quelques années. Il y a bien sûr la question de la mobilité sur laquelle il reviendra dans quelques minutes avec la question de la rocade, la question de l'habitat, où il fera un zoom sur deux points particuliers ou la problématique du risque inondation où ils ont plutôt bien avancé ces dernières semaines avec les services de l'État. Il rappelle à ce sujet, qu'ils ont choisi une prise de compétence en deux temps pour être en capacité de bien négocier, afin de ne pas avoir d'un seul coup des dizaines de M€ d'investissements à faire. Ils augmentent les crédits et après, il va falloir qu'ils ficellent rapidement leur dossier de PAPI, comme l'a rappelé Maurice PIERRE, mais il pense que cette problématique du risque inondation sera finalement bien traitée à l'échelle de la Communauté urbaine de Bordeaux, ce qui n'empêche pas qu'il peut y avoir des impacts sur certains territoires. Il a bien sûr en tête St Louis de Montferrand qui a été touché et des communes qui devront faire un effort.

Mais en tout cas, il considère qu'ils ne sont plus dans la complexité d'il y a quelques mois, où aussi bien sur Bassins à Flot que sur Euratlantique, les opérations étaient quasiment arrêtées. Ils sont sur une difficulté qui demeure, mais il pense qu'il y a un vrai chemin.

Sur l'habitat et la question du foncier, il reprend les propos de Christine BOST pour dire qu'en quelques années, Bordeaux était la 17^{ème} ville la moins chère et aujourd'hui, c'est la 5^{ème}. Ils ont un coût de sortie important qui est à la fois dû au retour du dynamisme de la ville, mais aussi à un petit phénomène de surchauffe. Ils ont déjà eu le débat en Bureau sur la question du prix de sortie du m² où ils avaient évoqué 2 500 €/m², mais on leur a dit que c'était trop peu, et il renvoie à une interview récente de Gérard Colomb, Maire de Lyon qui n'est pas une métropole en difficulté, qui n'est pas un petit territoire, et qui leur explique que sur Lyon, le prix de sortie est à 2 500 €/m². Il faut bien sûr vérifier, mais il pense que cet objectif est important et passe notamment par la gestion de la politique foncière, avec trois entrées qu'il rappelle : ce que leurs services font en direct et ce qu'ils font bien, les missions que la SPL va prendre sur le foncier puisque l'on a vu que sur le territoire d'Euratlantique, parce que c'est un établissement public d'aménagement, parce qu'il y a d'autres outils, on a réussi malgré tout à réguler le prix du foncier, et ensuite un établissement public foncier. La

seule question que l'on doit maintenant se poser à son avis, c'est de savoir si c'est un établissement public foncier d'État ou local, et sur quel territoire, puisque l'on sait que tous les territoires devront être couverts par des établissements publics fonciers dans la loi dite Duflot qui devrait être adoptée avant la fin de l'année.

Il déclare que leur troisième priorité est la question de l'emploi et de l'économie. A ce sujet, ils devraient avoir, les 23 et 24 mai, une sorte de sommet métropolitain économique et social autour de cette question des 75 000 emplois, autour de la question du financement des entreprises, autour de la question d'un certain nombre de filières et durant ce sommet, il y aura la signature de la convention avec Ford le 24 mai au matin.

Au-delà de ces considérations générales, il voudrait faire un zoom sur un certain nombre de questions qui ont été évoquées lors du débat. La première sur le FIC et les dotations que l'on fait aux communes, il rappelle deux données assez structurantes pour lui. La première donnée est que le FIC a quand même été augmenté fortement ces dernières années, (pratiquement 40% s'il se souvient bien), ce qui n'est pas anodin, et la seconde donnée, est que la Communauté urbaine est l'agglomération de France qui redistribue le plus aux territoires communaux. C'est un fait, et ils doivent en permanence trouver l'articulation entre le fait communal et le fait communautaire ou métropolitain, puisque leurs populations vivent en permanence les deux.

Sur la question de la rocade et de sa mise à 2 fois 3 voies, dossier qui fait l'actualité, il estime qu'ils ont peut-être négligé durant quelques années, deux ou trois éléments. Il livre un élément ponctuel sur la part du trafic poids lourds, à savoir que cela dépend de la manière dont on calcule. Si c'est la part du trafic poids lourds, c'est légèrement inférieur à 15%, et si c'est l'occupation de l'espace sur la rocade, on est effectivement aux alentours de 30%. Il rappelle qu'aujourd'hui, ils ont encore collectivement à peu près 250 M€ à investir après les travaux pour lesquels ils ont déjà fait un effort. Il fait remarquer sur ces 250 M€, qu'ils avancent aujourd'hui de trois manières ; même si le dossier de la rocade fait maintenant l'actualité, il se permet de revendiquer le fait d'y être pour quelque chose. Il pense qu'il n'y a pas que la rocade, mais l'ensemble de la chaîne de mobilité, et il y a le Grenelle des Mobilités, il y a le covoiturage, il y a la dissuasion des poids lourds et ils continuent donc à avancer là-dessus, et c'est l'objectif de ce qu'il appelle le plan d'urgence mobilité. Son deuxième point est qu'au-delà des contraintes financières sur lesquelles il reviendra, il y a la nécessité d'avoir une déclaration d'utilité publique pour la mise à 2 fois 3 voies, et on sait que cela peut mettre du temps, les services de l'État étant en train d'accélérer les choses. En dernier point, concernant ces 250 M€ sur la mise à 2 fois 3 voies de la rocade, il rappelle que l'État investit aujourd'hui sur les infrastructures routières via ce que l'on appelle le PDMI qui est pour une durée de 6 ans, sur les 5 Départements de l'Aquitaine, et si ses informations sont justes, il y aura entre 30 et 40 M€ pour le prochain PDMI sur l'ensemble de l'Aquitaine. S'ils vont au rythme du PDMI qui leur a permis d'avoir les travaux actuels, ils en ont pour un demi-siècle pour la mise à 2 fois 3 voies de la rocade. Il indique qu'il y a une autre possibilité qui est que, d'un seul coup, et c'était le sens des propos du Président de la République, la rocade de Bordeaux devienne une priorité nationale et l'État va trouver 150 M€ pour faire ces travaux. Ils ont eu quelques discussions dans ce sens avec les services de l'État, y compris à un assez haut niveau. Malheureusement, pour suivre assez précisément les budgets des différents ministères, il n'est pas sûr que ceci soit totalement acquis, mais il estime qu'il faut poursuivre cette piste. Il n'est pas certain que ce soit totalement acquis, et il ne voudrait pas que dans 5 ou 10 ans, on se réveille encore plus marri qu'aujourd'hui, après avoir eu le débat pendant quelques années sur le grand contournement, et que l'on se demande si les 150 M€ arrivent ou pas. C'est pour cela qu'il y a une autre possibilité qui est la question de l'adossement, dont il souligne qu'elle pose plusieurs problèmes, comme de savoir si c'est une privatisation ou pas

d'une partie de l'espace public, puisqu'il leur rappelle que la rocade est une responsabilité de l'État. Il entend cet argument, mais en même temps, il y a d'autres rocades en France, et il pense à Toulouse notamment, où c'est déjà le cas, et où la gestion est toujours faite en bonne intelligence avec les services de l'État.

Sur le deuxième problème qu'évoquait Alain JUPPE, c'est-à-dire la question dite de l'adossement qui a fait l'objet d'un certain nombre de remarques au niveau de la Commission Européenne, il y a une expertise juridique à avoir, mais a priori, en tenant compte de cette théorie dite des chaînons manquants, c'est-à-dire que si ce sont juste des petits bouts entre deux tracés autoroutiers existants comme c'est le cas pour eux, cet adossement est possible.

Quant à la troisième question, elle est de savoir si ce n'est pas un marché de dupes, puisque les sociétés autoroutières leur disent aujourd'hui au niveau national : « *Allongez-nous la durée de nos concessions de l'ordre de 3 à 5 ans et nous serons en capacité de mettre entre 3 et 7 milliards sur la table* ». Il considère que ceci nécessite expertise et surtout contre-expertise. Puisqu'ils reviendront tout à l'heure au débat sur les DSP Eau et Assainissement, il croit qu'ils sont bien placés pour savoir qu'une entreprise privée est là pour deux choses : faire et aussi gagner de l'argent. Il estime qu'il y aura besoin d'avoir une sorte d'audit financier extérieur pour connaître ce que l'on appelle le taux de retour sur investissement ou des choses similaires, pour savoir si ce n'est pas trop bénéfique à un certain acteur.

Sur la question de la rocade, il pense que c'est un dossier dont on doit sortir assez rapidement. Il annonce que dans la première quinzaine de juin, Philippe Duron, qui est le Président de l'AFITF, doit remettre au gouvernement un rapport sur la façon dont il voit l'avenir des infrastructures terrestres en France, et cela concerne aussi la LGV. Il considère que la question de l'adossement devrait être tranchée à l'intérieur de ce rapport, et que le débat ne durera pas trop longtemps. Sur les 150 M€, il tient à préciser, de manière un peu réductrice, que la feuille de route de Philippe Duron est de dire qu'aujourd'hui, il y a 150 M€ d'investissements, mais qu'ils sont en capacité d'en financer 50 et il faut donc diviser par trois les investissements, c'est pour cela que les 150 M€ que l'on cherche ne seront pas forcément aisés à trouver.

Sur la question de la propriété et de la mutualisation, il indique qu'ils vont affiner les choses et attendre le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes. Il pense qu'il faut aussi qu'ils fassent le constat partagé que pour l'instant, en tout cas dans l'hyper-centre de Bordeaux, ils n'ont toujours pas de solution satisfaisante. Au-delà de la question financière, ils ont ce problème à résoudre et il croit qu'autour de la contrainte financière, il faut aussi qu'ils en profitent pour améliorer encore leurs pratiques et on voit bien que c'est difficile ; il y aura tout à l'heure des délibérations sur les locaux poubelles qui ne sont pas aussi satisfaisants que l'on pouvait l'espérer.

Concernant les opérations d'aménagement, il n'est pas question bien sûr de ralentir les choses, mais en même temps, il faut se poser la question du prix de sortie qu'il évoquait et la question des équilibres.

Sur Jean-Jacques Bosc, il estime que cela dépend un peu du dossier rocade et qu'aujourd'hui, il y a encore quelques mois pour essayer d'avancer sur tous les fronts, en sachant que pour qu'il n'y ait pas de retard pris sur le franchissement Jean-Jacques Bosc par rapport au calendrier qui a été donné, il faut que le jury ait délibéré avant juillet 2013, ce qui n'est pas impossible. Il entend l'argument du décalage dans le temps, et le seul problème qu'ils rencontrent, c'est que compte tenu du renchérissement des coûts, décaler dans le temps fait rarement faire des économies, alors que malheureusement, ils sont dans quelque chose de plus radical.

Enfin sur la question de l'eau et de l'assainissement, il pense quand même que le Président a aussi une responsabilité dans la manière dont les affaires sont conduites, sinon ils ne chercheraient pas à être Président ou à le redevenir, et à un moment ou à un autre, il y a quand même une responsabilité dans l'impulsion, mais partagée, puisque c'est le principe de cette institution jusqu'à présent. Sur ce que cela coûtera exactement, il indique déjà ne pas être précisément au courant de cette histoire d'immeuble de 15 M€, mais c'est juste un aspect à son avis, et sur les chiffres globaux, 60 ou 100, ils n'en sont pas encore tout à fait là, même s'il y a des orientations dans le PPI. Ce qu'il sait parfaitement en revanche, ce sont les renégociations qu'ils ont réussi à faire ces dernières années, et l'avenant n°7 qui doit aussi à la création de l'Inspection Générale, Inspection qui n'a pas toujours été aussi consensuelle que cela, qui leur a permis d'économiser 330 M€ sur la fin du contrat de l'assainissement. Il observe qu'ils sont allés assez loin, puisqu'il y a eu une commission tripartite et ont eu un retour de 50 M€ alors que le contrat ne durait plus que trois ans. Sur la dernière négociation qu'ils ont menée avec Véolia et Kéolis, alors qu'il rappelle qu'en 2001, les entreprises, dont Transdev également, avaient été condamnées sur le principe d'entente sur Bordeaux, ils ont eu un contrat qui leur a permis d'avoir une offre supplémentaire de 20% pour un coût inférieur de 20%, et un risque pris par le délégataire puisque, comme on le sait bien, le délégataire aujourd'hui perd de l'argent sur le contrat. Quant à savoir combien cela leur coûtera-t-il exactement, il fait observer que lorsque le contrat précédent avec Veolia n'a pas été renouvelé, on leur a expliqué au début que les sommes allaient être de plusieurs M€ et finalement, la négociation a été parfaitement équilibrée.

Il insiste sur le fait que l'on continuera, bien sûr, à défendre les intérêts de la Communauté urbaine, qu'il faut affiner les choses, mais il a l'impression que ces dernières années, ils ont montré leur capacité collective à économiser les deniers publics par rapport à ces grands délégataires.

Il indique qu'il leur reste quelques jours pour finaliser et affiner le PPI avec les éléments qui ont été débattus et pour qu'il soit mis au vote lors du prochain Conseil du mois d'avril.

DÉBAT EFFECTUÉ

M. A CAZABONNE

2013/3/ 6 Inauguration du Pont Jacques Chaban-Delmas - "Course des ponts" - Partenariat avec le Journal Sud-Ouest - Convention - Décision - Autorisation de signature

M. Alain CAZABONNE indique que lorsque il a vu cette délibération, il s'est interrogé sur le motif de son dégroupement, car habituellement, on passe en dégroupé ce qui pose problème et qui mérite débat, alors que cette délibération ne fait que constater l'accord général pour l'organisation de la course des ponts à l'occasion de l'inauguration du pont Jacques Chaban-Delmas. Il s'est demandé si c'était pour donner les résultats de la course ou plutôt une façon de permettre à chacune de s'auto congratuler de cette réussite qui est le fruit du travail de tous, puisqu'il rappelle que ce pont a été lancé par Alain JUPPE et qu'il s'est terminé sous la présidence de Vincent FELTESSE. Et puis, il fait observer qu'il y a une symbolique puisqu'un pont, cela relie la droite et la gauche, ce qui n'est pas une chose évidente comme on a pu s'en rendre compte, et en plus, c'est un pont levant et il s'est donc dit que c'est peut-être une invitation à élever le débat. L'ennui, c'est que le pont descend et on a vu que le débat pouvait également descendre.

La troisième raison qu'il a trouvée, c'est qu'il s'appelle pont Jacques Chaban-Delmas, du nom de l'homme de la nouvelle société, comme l'a rappelé le Président de la République, qui était une invitation à une société plus juste, plus solidaire, plus responsable, plus consensuelle. Si c'était cela, cela leur montre simplement une chose, c'est qu'il y a encore beaucoup de chemin à parcourir, même si c'est au travers d'un pont.

M. GUICHARD se propose de leur fournir des explications, après l'humour grinçant d'Alain CAZABONNE, qu'il pourrait qualifier de méprisant, surtout après sa juste intervention sur la Médoquine. Il signale que tout ne va pas bien sur le pont, même si c'est avec un immense plaisir que, comme beaucoup d'autres, il a participé à l'inauguration de ce pont. Il souhaite d'ailleurs, faire là aussi un petit rappel historique, dont il pense qu'il va être démenti de suite, sur le fait que cela a été une longue bataille des Communistes, d'abord sous la forme de tunnel, puis se ralliant à la majorité, sous sa forme pont, mais cela, bien entendu, ce n'est pas vrai, et l'histoire sera réécrite à son avis.

Les élus Communistes et Républicains sont heureux qu'il soit là, répondant aux besoins des populations des deux rives, et pour ne pas gâcher le plaisir, ils sont tous d'accord sur le fait que c'est un geste architectural remarquable. Mais quand ils ont lancé cette bataille d'un franchissement, il y a maintenant 30 ans, il y avait aussi, et même avant tout, la volonté de répondre à un besoin, celui du bouclage de la ligne de ceinture ferrée. Ils faisaient alors le constat que la grande majorité des déplacements se faisait de banlieue à banlieue, et que pour ceux qui s'effectuent en transport en commun, alors le centre de Bordeaux était inévitable. Trente ans plus tard on constate que les déplacements ont explosé à l'échelle du département, et malgré la mise en place d'un TCSP efficace, le tramway, ils n'arrivent pas à basculer de manière significative les usagers de la voiture vers les transports en commun. Il reste pour les élus Communistes et Républicains, une piste qui est aujourd'hui encore inexplorée, celle de la ligne de ceinture. L'augmentation de la population, l'étalement urbain, rendent aujourd'hui, selon eux, plus pertinente que jamais la mise en place dont il reprend des termes maintenant pris en compte par certains coresponsables, d'un RER à l'échelle de l'agglomération et du département. S'il faut se mettre d'accord sur le mot, il annonce qu'il donnera la paternité à n'importe qui, pourvu que l'enfant naisse.

Il rappelle qu'ils ont l'ambition d'ici 2030 d'être une agglomération millionnaire et qu'en Europe, il n'existe pas de grande agglomération de cette taille sans un métro ou un réseau ferré performant. Il leur faut se mettre au niveau de cette ambition et ils estiment qu'ils ont un atout extraordinaire avec cette ligne de ceinture que bien d'autres n'ont pas. Il souligne que leurs besoins en termes d'emprise foncière sont minimes, que des investissements ont été faits, que beaucoup restent à faire, mais bien en dessous de ceux qu'ils ont fait ou font encore avec le tramway.

Alors même que la situation de la rocade semble se décanter et que la perspective de la mise en 2 x 3 voies avance (encore qu'ils reviendront sur les formes de financement où il annonce que la privatisation de cette rocade, avec eux, c'est non), il leur semble que pour être équilibré, il faut dans le même temps avancer sur la ligne de ceinture, sinon ils feraient passer le message que l'urgence des déplacements, ce ne serait que la solution routière. Ils sentent bien que cette idée avance, mais il y a souvent un long chemin du discours aux actes, alors que pourtant, l'urgence de réalisation de ce projet va grandissante, ne serait-ce d'ailleurs qu'au travers d'une des réponses à la crise des débouchés, bien réelle notamment rive droite, qui se fait de plus en plus criante.

Ils ont entendu les propos du Président de la Région vendredi dernier et ils sentent que des blocages qui pouvaient exister, viennent de sauter, sinon les usagers seraient soumis à un insupportable double langage auquel il n'ose croire. Donc en lien avec les propos du Président Alain Rousset, il estime qu'il faut qu'ils se saisissent de cette occasion pour

avancer concrètement sur la mise en place d'un tram-train sur le pont Chaban-Delmas, leur permettant enfin de réaliser vraiment ce bouclage et de doter notre agglomération d'un transport rapide, sûr, efficace, à moindre frais. Il lui semble d'ailleurs que dans leur PPI, 10 M€ sont déjà inscrits. Au vu du discours, il est sûr que la Région peut jouer pleinement son rôle, et enfin il a bien entendu aussi le discours du Président de la République qui était prêt à délier les cordons de la bourse. C'était impressionnant, d'ailleurs, ce week-end comme l'argent pouvait couler à flots, souligne-t-il.

Il constate que l'ensemble des atouts sont aujourd'hui réunis pour qu'ils réalisent enfin ce bouclage de la ligne de ceinture, et la balle est dans le camp de M. le Président et c'est à lui de jouer pour en être un des animateurs principaux.

Mme TERRAZA voudrait juste rappeler que l'option n'est pas écartée dans les études du SDODM, mais que bien sûr, elle représente un coût important qu'il faudra mesurer dans le cadre du PPI. Pour mémoire, elle rappelle qu'il y a quatre études de faisabilité en cours de réalisation dont une qui est relative à la ceinture des boulevards avec le lien rive droite-rive gauche par le pont Jacques Chaban-Delmas et le pont J.J. Bosc.

Elle indique que l'étape 2 de ces études qui est terminée, montre aujourd'hui, et c'est la conclusion du bureau d'études, même si ce n'est pas encore validé politiquement évidemment, qu'il n'y a pas de potentiel pour un tram, mais tout cela est déjà actuellement à l'étude, et il faudra effectivement revenir prochainement quand tout le travail de concertation aura été fait avec les mairies, à partir des conclusions du bureau d'études.

M. DUPRAT souhaite en attendant que ces études avancent effectivement, adresser un grand merci aux services communautaires pour les travaux considérables qui ont été faits sur la rive droite concernant les voies de bus. Il a pu découvrir comment cela se passait en allant voir lundi matin avec le premier bus. Il y a vraiment un grand travail qui a été fait pour améliorer la fluidité, et si tout n'est pas parfait, en attendant mieux, de gros travaux ont été faits et il pense que cela va améliorer notamment la liane 7 qui va gagner du temps sur ce parcours.

M. le Président Vincent FELTESSE indique qu'ils auront beaucoup d'autres occasions de parler du tram-train et du SDODM, même s'il rappelle que le tram-train est une compétence de la Région.

M. Alain CAZABONNE fait observer qu'il s'agit seulement d'approuver la convention passée avec Sud Ouest à l'occasion de la course des ponts.

M. le Président Vincent FELTESSE met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2013/3/ 9 Floirac - ZAC des Quais - Modification du dossier de création - réalisation - Lancement de la concertation et modalités - Décisions

M. MAURIN indique que la délibération qui leur est présentée les inquiète un peu, tout comme le résultat des concertations auquel leur collègue Jean-Claude GALAN a participé

dans le cadre d'Euratlantique. Ces secteurs stratégiques sont à leurs yeux, le symbole du fossé qui persiste encore trop souvent entre le discours et les réalités.

Concernant le logement social, les élus Communistes et Républicains ont salué l'intervention volontariste de la Communauté urbaine dans ce domaine, et notamment les objectifs ambitieux qui pourraient être inscrits au PLU et au PLH ainsi que l'engagement financier important dans ce domaine. Il souligne que la ZAC de Floirac pourrait cependant prêter à penser qu'absolument rien n'a changé depuis 2006, le logement social dans ce secteur étant cantonné comme en 2006, à 15 % des logements construits. Il fait donc observer l'écart avec les 40 % dont ils se sont donné l'objectif, ainsi que le fait que parmi les 15 %, aucun PLAI n'est prévu.

Il faut rééquilibrer à leur avis, mais il demande alors à ses collègues, à quel endroit ils pensent qu'habitent majoritairement les 65 % de ménages qui ne peuvent pas dépenser plus de 600€ mensuels dans un T3 sur la Communauté urbaine ? Cantonner le logement social à 15% dans ce secteur rive droite, n'est pas, comme le dit le rapport, participer au rééquilibrage au sein de l'agglomération, puisque c'est à leur avis, exclure volontairement ces ménages de la Communauté urbaine et les inviter à rejoindre tous ceux qui sont contraints à un exil péri-urbain, dont on connaît malheureusement les conséquences à la fois sociales, environnementales et politiques.

Il estime qu'il s'agit d'une pente d'autant plus dangereuse qu'il serait illusoire de penser que les nouvelles populations espérées sur Euratlantique n'auront pas les pires difficultés à honorer les traites exigées par les promoteurs à qui on laisse 85 % du champ libre.

Comme deuxième point sensible, il cite le développement économique qui leur semble également largement sous dimensionné, ce quartier de Floirac, comme celui de la gare Saint-Jean, d'ailleurs, étant pourtant, de par leur localisation, les héritiers d'une forte culture industrielle.

Les élus Communistes et Républicains souhaitent donc obtenir des engagements, d'abord sur le maintien des activités existantes, en particulier les activités annexes de la SNCF, mais ils pensent qu'il faut aller plus loin, et les deux rives de la Garonne peuvent être le laboratoire d'un véritable essor du transport fluvial pour les transports de matériaux nécessaires à l'ensemble des grandes opérations Nord-Sud de l'agglomération, mais aussi ils pensent qu'il faut remettre à jour le débat sur la notion d'activités industrielles, notamment de nouvelles activités industrielles légères et d'artisanat au coeur des quartiers.

Il précise que des élus ici, ont d'ailleurs visité des exemples sur le Pays Basque espagnol récemment, où il y a une mixité fonctionnelle, rompant avec la facilité de n'entrevoir l'économie que par le nombre de m² de bureaux. Il invite à oser le développement industriel et tient d'ailleurs à remercier Jean-Pierre TURON d'avoir rappelé tout à l'heure dans le débat du PPI, l'importance du fait industriel et portuaire pour le développement de notre agglomération.

Mme BOST constate qu'ils sont dans le débat constant et permanent à chaque fois qu'il y a des délibérations, en particulier sur cette ZAC de Floirac et elle a un peu l'impression de faire toujours les mêmes réponses. Elle rappelle qu'il s'agit de Floirac, commune qui a encore aujourd'hui 43 % de logements sociaux, et elle croit qu'on ne peut pas traiter un territoire de cette nature de la même manière que d'autres qui sont soit tangents, soit déficitaires sur les logements sociaux.

C'est un petit peu caricaturer les choses à son avis, que de dire qu'il y a seulement 15 % de logement sociaux, puisqu'il y a également un effort important qui est fait sur l'accession sociale à la propriété et sur l'accession abordable, ce qui les conduit donc à seulement 50 % de logements en accession libre. Compte tenu également du travail qu'ils sont en train de mettre en place, que M. le Président a rappelé et qu'elle a elle-même évoqué sur les prix de

sortie des logements, c'est une politique d'ensemble qu'ils essayent de mener sur tout le territoire communautaire, afin de faire en sorte que les ménages puissent accéder à la propriété sur l'ensemble de ce territoire, et à Floirac en particulier. Elle pense qu'il est également important de faire de la mixité sociale et d'en faire à Floirac, à Cenon, à Lormont, car c'est aussi permettre à des familles de classe moyenne ou de classe supérieure de vivre sur ce territoire.

M. le Président Vincent FELTESSE met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET P/ M. D. CAZABONNE

2013/3/ 18 Collecte de l'hyper centre de Bordeaux - Programme d'actions 2013 - Autorisation - Décision

M. MOULINIER se réjouit de cette délibération qui propose au regard de l'échec de la dotation des bacs dans l'hyper centre de Bordeaux, des solutions alternatives et innovantes pour que le centre historique de la ville conserve son attractivité. A son avis cependant, il ne suffit pas de se réjouir, il faut rajouter à cette réjouissance des obligations derrière. Il souligne que la réussite de cette opération ne peut se réaliser que si la coordination C.U.B/Mairie de Bordeaux est une réalité, car le service de la collecte n'est pas le seul bouc émissaire des désordres rencontrés en matière de salubrité publique, et donc le deuxième point pour que cela puisse se réaliser, est qu'il faut que des mesures de coercitions fortes soient réellement prises vis à vis des usagers ne respectant pas les règles, qu'ils soient commerçants ou usagers lambda.

Il rappelle que faire respecter ces règles est en grande partie de la responsabilité du Maire, et il est donc nécessaire que la police municipale soit mise à contribution et que la verbalisation soit concrète et régulière contre ces incivilités. Sans cette action complétée par le volet psychosocial dont il a été question tout à l'heure et les déploiements des propositions décrites dans les délibérations, il n'y aura pas de résultats positifs.

Telle est sa réflexion sur cette délibération qui répond par des propositions nouvelles aux inquiétudes, bien légitimes, du Maire de Bordeaux.

M. FEUGAS indique que parmi les mesures annoncées dans cette délibération, le groupe des élus Communistes et Républicains se félicite de l'abandon de la redevance perçue auprès des usagers des locaux de pré-collecte mutualisés. Il rappelle que l'an dernier, seul leur groupe avait voté contre cette mesure de redevance. D'autre part, il constate entre autre qu'ils reviennent partiellement à un système de bacs collectifs pour les usagers avec tri sélectif en apport volontaire. Enfin, il note que l'accent est mis sur la sensibilisation et l'information, c'est-à-dire sur la responsabilisation de l'usager plutôt que sur sa seule répression, soit autant de pistes qui leur semblent intéressantes pour améliorer la qualité du service et la gestion des bacs de collecte dans l'hyper centre.

Il annonce que leur groupe votera donc cette délibération.

M. RESPAUD voudrait, comme les deux précédents intervenants, se réjouir de cette délibération puisqu'on passe d'une carte payante à une carte sous caution. Dans une intervention qu'il avait faite lors du précédent débat sur le sujet, il avait souligné que si on en est là dans l'hyper centre de Bordeaux, c'est d'une part en fait de la responsabilité non pas des locataires, alors que c'est encore à eux qu'on s'adresse dans cette délibération, même

si c'est à un degré moindre, mais des propriétaires qui ont souvent transformé en studio les locaux qu'ils avaient à ce niveau de rue, et d'autre part la municipalité qui a accepté le permis de construire. C'est pourquoi il souhaiterait qu'en tout cas les services de la Communauté travaillent de manière très forte à ce que ces cartes d'accès soient acquises et soient financées par les propriétaires, et non pas par les locataires qui n'y sont pour rien. Quand on connaît le coût pour la Communauté urbaine maintenant, puisqu'elle le prend en charge, de ces locaux de pré-collecte mutualisés dans les exemples qui ont eu lieu jusqu'à présent, il pense que les propriétaires devraient prendre en charge une partie de ces locaux.

M. DUCHENE souhaite rebondir sur les propos qui ont été tenus tout à l'heure où il a été déclaré que dans l'hyper centre de Bordeaux, ils n'ont pas obtenu satisfaction. Il ne peut qu'être d'accord avec eux, car il est exact que la collecte des ordures ménagères dans Bordeaux pose problème, mais il ne faut pas désigner tel ou tel responsable, car ils sont tout de même confrontés à un problème récurrent. Ils ont pris un certain nombre de décisions, en particulier la création d'espaces de pré-collecte, et le problème est que ces espaces sont très en retard. Il donnera juste deux ou trois références pour ne pas alourdir le débat. Les dates sont en réalité sans cesse repoussées depuis un an. Pour Ducru Plateforme, par exemple, qui était annoncé fin 2012, on est maintenant en mars, et il fait observer qu'aucun travaux n'ont été engagés et qu'ils n'auront pas ce local de pré-collecte à la date prévue ; il en est de même pour la rue des fours, pour Leupold, pour Maucoudinat, et pour Descazeaux. Ils sont donc là face à une véritable problématique, et il pense que les locaux de pré-collecte sont un bon moyen pour éviter les rejets dans la rue.

Par ailleurs, il souligne qu'un certain nombre d'espaces ne peuvent pas accepter des bacs de proximité et il faut donc les enterrer, mais là aussi, ils sont en retard. Ils ont fait un certain nombre de propositions à la Communauté urbaine sur les bacs de surface, et il estime qu'il faudrait aussi avancer sur ces propositions et qu'ils soient clairs aussi sur leurs demandes. Ils ne revendiquent pas plus qu'ils ne méritent, mais il rappelle que le centre de Bordeaux est un lieu spécifique parce que c'est d'abord un lieu patrimonial, un lieu de tourisme, mais c'est aussi un lieu où la ville est née. C'est un secteur qui date du Moyen Age avec des ruelles très étroites, des bâtis du XVIII^{ème} siècle qui ne permettent pas toujours de stocker des poubelles, et ils demandent donc dans un quartier spécifique une intervention spécifique. Un premier pas a été fait et ils se doivent véritablement d'aller plus loin, parce qu'il s'agit-là d'un véritable problème d'hygiène publique et de santé publique.

Il rappelle qu'il faut véritablement que les services se mobilisent, qu'ils soient plus réactifs, plus rapides sur la création de locaux de pré-collecte et surtout aussi, pour les bacs enterrés, et à son avis, on ne peut pas demander aux habitants de faire des efforts s'ils ne leur donnent pas les outils qui leur permettent de les faire. Il souligne que dans les secteurs où ces problèmes éthiques ne se posent pas, il n'y a pas de demande particulière de la Ville de Bordeaux, mais c'est surtout à l'intérieur des cours. Il insiste sur le fait qu'ils n'ont pas demandé à ce que le centre ville soit traité de manière « extraordinairement » particulière, mais tout de même, ils sont face à un espace qui mérite un traitement attentif et surtout un traitement de tous les instants. Il croit qu'en ce moment, comme le disait M. le Président, il faut véritablement qu'ils aient satisfaction au bout du compte.

M. ROBERT tient à répondre à leurs deux collègues par rapport au rôle de la police municipale, en les incitant à bien croire qu'à Bordeaux comme ailleurs, elle œuvre quotidiennement sur cette question-là, et ils ont même créé une brigade spécifique qui

s'appelle « la brigade verte », qui travaille au volet répressif, nécessaire évidemment dans ce domaine.

Par rapport aux locaux poubelles dans les immeubles, et pour répondre à M. RESPAUD, il pense qu'ils se doutent bien qu'ils sont obligatoires, alors qu'ils ne l'étaient pas auparavant, mais aujourd'hui dans tous les projets, notamment de réhabilitation dans le centre historique, ils rendent ces locaux obligatoires.

Enfin, pour illustrer très brièvement ce que disait Michel DUCHENE, il estime qu'on peut comprendre des retards, car il y en a un peu partout, mais ils sont assez incompréhensibles dans le cadre du deuxième local qui devrait sortir rue des Fours, puisque, comme il le fait remarquer à M. le Président, la C.U.B. est propriétaire du terrain. Il ajoute que les habitants ont de vraies difficultés, qu'ils voient ce terrain délaissé aujourd'hui vide, et qu'ils se disent : « *quand est-ce qu'on nous met des bacs communs ?* » Il croit que cela peut être réalisé rapidement à un coût moindre. Il signale qu'ils sont aux côtés de M. le Président pour accompagner l'ouverture de ces lieux, comme ils le font rue Magendie pour que les propriétaires et les locataires s'inscrivent.

M. JOANDET rappelle que les Verts ont déjà indiqué en ces lieux qu'ils étaient convaincus que seul un ensemble de solutions adaptées pourrait donner des résultats, et il tient à dire ici qu'ils accueillent avec satisfaction l'implantation de bornes de tri enterrées qu'ils ont toujours appelé de leurs vœux. Il indique que bien qu'étant d'un coût plus élevé, elles sont plus durables que des bornes en plastique, moins bruyantes, et adaptées à des zones d'habitat dense.

Ils font une proposition concernant les locaux de pré-collecte, car il leur semble que pour s'adapter à la volatilité des locataires, la redevance annuelle, devenue une caution, devrait être plutôt proposée à la charge des propriétaires, lesquels peuvent ensuite décider librement de les répercuter à leurs locataires, et cela éviterait peut-être au service de la C.U.B. de gérer le mouvement des locataires pour les retours de caution.

Enfin l'enquête qui sera réalisée auprès des usagers leur semble intéressante, car il faut être sûr que le service de collecte et les contenants soient bien adaptés à leurs besoins.

A partir de ce constat, une fois les solutions mises en place, il leur paraît essentiel de communiquer davantage sur la verbalisation à l'instar des affiches donnant les montants des infractions que l'on peut lire dans les bus, et il faut également étoffer la brigade verte. Il leur semble que les usagers doivent comprendre que leur droit est d'avoir un service de collecte, mais qu'il y a aussi des devoirs.

Enfin, Patrick BOBET ayant souligné le côté original de l'étude psycho-sociale qui est proposée dans cette délibération, il rappelle que c'est une démarche qui est prônée par l'ADEME et qui s'appuie sur les théories de l'engagement ; il semble que ces initiatives peuvent faciliter le changement de comportement, à partir du moment où le minimum d'engagement demandé est librement accepté par l'utilisateur.

M. le Président Vincent FELTESSE reconnaît que le système n'est pas satisfaisant, mais en même temps, il est un peu tard mais il tient à la disposition de tout le monde, les courriers envoyés et les comptes rendus de commission sur notamment le fait de faire ou pas des bacs enterrés, la position de la Ville ayant quand même été légèrement fluctuante sur ce sujet.

Concernant le local de pré-collecte rue Magendie, il estime qu'ils ont été beaucoup à y passer à côté, et voudrait bien savoir exactement combien il y a de personnes aujourd'hui. Il précise qu'on était à 7 il y a quelques semaines pour un coût de 800 000 €. Mais il faut à son avis, qu'ils aillent sur toutes les palettes, et après accélérer les choses.

M. JUPPE souligne, comme l'a dit **Michel DUCHENE**, qu'on est dans un tissu urbain qui ne ressemble à rien d'autre dans la Communauté urbaine puisque c'est la ville ancienne, parfois même la ville médiévale avec des spécificités toutes particulières, et il est bien évident que dans l'immense majorité des cas, il était impossible au Moyen Age de délivrer des permis de construire en prévoyant des locaux pour les poubelles. Il précise qu'ils le font, bien sûr, sur tous les nouveaux bâtiments, mais cette ville est déjà construite et finie.

Par ailleurs, il ne peut pas laisser **M. le Président** dire qu'ils ont du retard à l'allumage, car cela fait deux ans qu'il lui écrit très régulièrement pour lui dire qu'il faut régler ce problème. Ils y travaillent ensemble et leur position sur les bacs enterrés n'a jamais variée, à savoir que c'est oui quand c'est possible.

M. le Président Vincent FELTESSE annonce qu'il sortira ses courriers la prochaine fois.

M. JUPPE répète que c'est oui quand c'est possible. Il a pu lui écrire parfois que cela n'était pas possible tout le temps et partout, mais ils ont toujours été favorables aux bacs enterrés dans l'hyper centre depuis les deux ans durant lesquels ils négociaient là-dessus. Il ne comprend d'ailleurs pas pourquoi il en est fait un motif de querelle, puisqu'ils se sont mis d'accord là-dessus. Il lui a demandé dès le départ qu'il faut agir dans trois directions qui sont les pieds d'immeuble, les bacs enterrés quand c'est possible et ce n'est pas toujours le cas parce qu'il y a des situations où les rues ne sont pas accessibles aux bennes à ordures, et qu'il y en a où les réseaux sont tellement développés qu'on ne peut pas mettre de bacs enterrés. La dernière ouverture qu'ils avaient faite, est la réinstallation de bacs operculés pour les déchets recyclables dans les rues.

Il insiste sur le fait qu'ils ont fait cela ensemble, que cela a pris beaucoup de temps et il ne comprend pas qu'on essaie de se renvoyer la balle. Quant à la montée en puissance des locaux au pied d'immeuble, il souligne que cela ne vient bien sûr pas du jour au lendemain. Il a donné des consignes extrêmement strictes pour qu'on verbalise et il est heureux aussi que la C.U.B les aide à identifier les propriétaires de bacs, puisqu'on lui dit que désormais les bacs sont gravés. Il ajoute que de temps en temps, il circule dans les rues, et même très souvent, et quand il voit des bacs sortis, il essaie de savoir d'où vient le bac. Puis après, quand il a trouvé, il tire la sonnette pour aller voir les gens et leur demander pourquoi le bac est dans la rue. Dans un très grand nombre de cas aujourd'hui, les bacs ne sont pas identifiables et il ne peut pas savoir à qui on peut reprocher d'avoir laissé son bac dans la rue.

Il insiste sur le fait qu'ils ne doivent pas se renvoyer la balle, car c'est une responsabilité partagée. Ils ont mis au point, cette délibération en étant l'exemple, un plan qui convient aux uns et aux autres, et il faut donc le faire avancer maintenant sans essayer de savoir qui a été le plus vite ou le moins vite.

M. le Président Vincent FELTESSE indique que l'heure est avancée, et qu'ils ne vont donc pas se quereller, mais puisqu'il a été question d'histoire lors du Conseil, on sortira les P.V. et les courriers. Il précise que comme d'autres, il était il y a quelques jours à Rennes, qui a aussi un centre médiéval et qui n'a pas tout à fait les mêmes difficultés qu'eux.

M. JUPPE voudrait, puisque **M. le Président** leur parle de Rennes, que celui-ci rappelle comme il vient de le dire à l'instant, qu'il a constaté aussi qu'à Rennes les choses fonctionnent très bien avec un ratio de personnels dont il lui demandera peut-être de donner connaissance au Conseil, à savoir qu'ils font plus propre avec beaucoup moins de monde.

M. le Président Vincent FELTESSE confirme que le ratio est de 1 à 2 ou de 1 à 3, puisque c'est le chiffre que **Didier CAZABONNE** a dit en Bureau il y a quelques semaines. Puis il met aux voix cette délibération consensuelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2013/3/ 27 BORDEAUX - PAE des Bassins à Flot - Conclusion de deux baux emphytéotiques - Décision - Autorisation

M. DUCHENE ayant présenté ce rapport, rappelle à ses collègues qui vont intervenir que ce dossier est difficile, long, compliqué, et qu'il a fallu convaincre les promoteurs ce qui n'a pas été rien, car ils n'étaient pas très favorables aux branchements sur ce réseau. Il ajoute qu'il a fallu aussi travailler sur la réduction de la facture pour les habitants, dans la mesure où dans le premier projet, la facture énergétique était plus élevée que dans les immeubles qui n'étaient pas branchés au réseau de chaleur. Il souligne qu'il a fallu convaincre aussi ceux qui, dans cette assemblée, voulaient vendre l'eau sortant de la station d'épuration à un prix relativement élevé. Il leur rappelle que pour le moment, cette eau chaude est rejetée dans la Garonne. Il trouve que c'est un projet particulièrement équilibré, qui permettra de réaliser un quartier pratiquement à énergie zéro.

M. RESPAUD constate que le PAE avance bien et vite, mais il intervient ici sur autre chose qui est que la délibération prévoit la conclusion de deux baux emphytéotiques avec la société Mixener sur deux parcelles pour une durée de 60 ans à l'€ symbolique, la société prévoyant de créer un réseau de chaleur sur les Chartrons à partir notamment des effluents de la station d'épuration. Il estime qu'ils leur manquent beaucoup d'éléments d'informations supplémentaires dans cette délibération, alors que des clarifications s'imposent pourtant sur ce projet.

Il indique que ses préoccupations sont de trois ordres : d'abord sur la cession des parcelles, et il demande pourquoi donner ces deux terrains à l'€ symbolique alors qu'ils valent respectivement, d'après les Domaines, 1,052 M€ et 327 000 €. Il relève que l'avis des Domaines indique que les deux terrains peuvent être cédés à l'entreprise pour un € symbolique compte tenu du montant des investissements engagés. Il note qu'il est question de montants très différents de 25 M€ sur les deux parcelles qui à expiration du bail, reviendront à la C.U.B leur dit-on d'un côté. De l'autre côté, il a entendu 28 M€, ce qui serait le dernier chiffre, mais on sait par exemple que l'ADEME a d'ores et déjà porté son soutien à ce projet en délivrant une subvention de 137 800 €, sur un projet d'aménagement énergétique estimé à 1 M€ environ.

Il estime qu'il faudrait sur ce point-là avoir des clarifications supplémentaires, ainsi que sur le coût de matières premières, car les effluents utilisés par l'entreprise pour produire et distribuer la chaleur sont une matière première comme une autre, que Mixener compte transformer à des fins économiques. Il demande s'il est prévu que la société Mixener verse une contrepartie financière à la C.U.B en échange de l'exploitation de cette ressource. A priori, il ne le lui semble pas et il souhaite qu'il y ait un débat là-dessus.

Enfin sur la transparence du projet, il demande d'abord, pourquoi pousser à ce qu'un tiers privé récupère les calories et les transforme en chaleur. Il pense que la C.U.B pourrait financer ce projet dans des conditions de plus grande transparence sous forme d'une délégation de service public ou une régie publique, mais il n'en a jamais été discuté encore. Par ailleurs, ils pourraient avoir un autre débat sur l'économie du projet, sur sa viabilité en cas de rupture de la continuité de l'approvisionnement. Il aimerait connaître la maîtrise des

coûts dans le temps, qui fixera le prix de l'énergie consommé, quelle est alternative en cas de panne et également qui va prendre en charge les travaux, car il faut amener ce réseau de chaleur jusqu'aux Bassins à Flot.

Cela fait beaucoup de questions, et il souhaiterait, pour avoir une vision beaucoup plus importante sur ce projet-là, qu'il y ait un report au prochain Conseil de la C.U.B.

Mme MELLIER voudrait pour sa part, si **Jacques RESPAUD** a posé pas mal de questions concernant cette délibération, leur faire part de son admiration concernant ce dossier de deux baux emphytéotiques de 60 ans pour une société dont on ignore encore les contours réels et pour un € symbolique. Elle juge que c'est pas mal et salue l'efficacité et la réactivité. Les élus Communistes et Républicains pourraient d'ailleurs se contenter de relayer l'effarement de ceux qui, dans cet établissement, voient passer les dossiers de surcharge foncière pour la construction de logements sociaux et qui se disent « *si seulement le logement social pouvait être aussi bien traité que la chaufferie bois !* »

Elle demande à excuser son ton légèrement ironique, mais ils sont littéralement abasourdis par les conditions de cette délibération pour laquelle il est inutile de revenir sur le bien-fondé et l'ingéniosité de ce projet qu'ils ont déjà soulignés lors du vote du mois d'avril 2012.

Reste que la question qu'ils avaient posée est toujours sans réponse, à savoir pourquoi laisser un tel investissement entre les mains d'acteurs privés dans des conditions aussi avantageuses. Elle demande d'ailleurs pourquoi ne pas prendre à bras le corps la gestion publique de l'ensemble des réseaux de chaleur sur l'agglomération, mais elle sait que **M. DUCHENE** va lui répondre que l'initiative de ce réseau est privée. Certes, mais elle aimerait savoir en quoi cela empêche les collectivités de conserver la maîtrise, ou du moins la coordination de ce projet.

Enfin, ils s'étonnent de l'opacité de cette délibération, car si aujourd'hui c'est la société Mixener que beaucoup connaissent bien ici, qui occupe la tête de réseau, les baux emphytéotiques seront passés avec une société dont ils ne connaissent que peu de choses. Ils savent qu'une branche privatisée d'E.D.F et des opérateurs immobiliers devraient en être, mais ils ignorent dans quelle proportion.

Cette délibération n'est donc pas acceptable à leur avis, et ils demandent que la réflexion sur le mode de gestion des réseaux de chaleur sur l'agglomération, soit accélérée. Elle annonce qu'ils voteront contre cette délibération.

M. DUCHENE se déclare un peu surpris et ne sait pas trop quoi lui répondre, sa première réaction étant de dire qu'ils devraient venir beaucoup plus souvent à ces réunions de travail qui sont d'ailleurs ouvertes sur les Bassins à Flot, ce qu'on appelle « l'Atelier des Bassins à Flot ». Il indique que c'est un travail de deux ans qui a été extrêmement compliqué et difficile, les promoteurs ne voulant pas se brancher. Il invite **M. RESPAUD** à venir et ils lui donneront tous ces chiffres, car ils existent et sont dans tous les documents de la Communauté urbaine. Il lui rappelle que c'est extrêmement difficile pour mettre en place un réseau de chaleur. A la question « pourquoi pas un réseau public », il répond qu'au moment où elle s'est posée, ils n'avaient pas le temps de mettre en place un réseau public. Il y a un débat aujourd'hui sur les réseaux de chaleur, et il souligne que la C.U.B. envisage effectivement de se doter de cette compétence, mais dans une dimension opérationnelle. C'est pour cela qu'ils ont démarré avec un réseau de chaleur privé, et aussi parce que des opérateurs ont fait acte de candidature, à une époque où il n'y avait pas grand monde qui se pressait au portillon pour se lancer dans ces réseaux de chaleur. Il ajoute que ces réseaux de chaleur sont extrêmement complexes et qu'ils ne sont pas sûrs de la rentabilité ; il fallait trouver aussi des opérateurs qui jouent le jeu et cela n'a pas été facile.

Enfin, il leur est reproché de faire une sorte de fleur au secteur privé, ce qu'il ne croit pas, mais c'est aussi un test qui servira à ce qu'ils feront ailleurs, car d'autres réseaux de chaleur sont prévus, en particulier à base de géothermie sur Bastide-Niel, et peut-être aussi sur l'ensemble de la plaine de la Rive droite. C'est à voir sur le moyen-long terme, mais en tout cas, il souligne qu'ils ont là un outil assez performant qui est suivi particulièrement par les services de la Communauté urbaine et tout est mis en musique par ces services. S'il y a des demandes d'informations, ils les transmettront, mais il leur rappelle qu'ils ne remettront pas en cause ce réseau de chaleur car sinon, et c'est extrêmement important, ils vont avoir un grand nombre d'immeubles, avec plusieurs centaines voire plusieurs milliers de logements qui seront construits sans qu'ils soient branchés au réseau de chaleur. Ils en sont au mois ou à la semaine près et il indique qu'il faut lancer ce réseau de chaleur parce que dès qu'il sera lancé, il y aura obligation de branchement. S'ils ne le faisaient pas aujourd'hui, toute une série de promoteurs qui, d'ailleurs, auront peut-être pour un certain nombre l'idée de mettre plutôt des chaudières individuelles, se lanceront dans cette démarche-là, et ils ne pourront pas les obliger ensuite à se brancher au réseau de chaleur. S'il défend ce réseau de chaleur, c'est d'abord parce qu'au niveau écologique, c'est une très belle réalisation, et c'est récupérer l'eau de la station d'épuration. M. RESPAUD estime qu'on pourrait la faire payer, ce dont il convient, mais il invite à attendre de voir comment le système se développe, de voir combien de logements se branchent sur ces réseaux de chaleur, et ils verront comment les choses peuvent évoluer. Ils sont inscrits dans un cadre réglementaire et ils pourront obtenir satisfaction sur le prix à payer.

Pour terminer, concernant la thermie rejetée, il rappelle que cette eau chaude est aujourd'hui rejetée dans la Garonne gratuitement, aussi demander à ce qu'elle soit payée à un prix très élevé l'incite aussi à être prudent, à essayer de le faire démarrer et, petit à petit, le rendre le plus performant possible.

M. RESPAUD propose à M. le Président qu'avant de faire un test pour 60 ans, puisque c'est de cela dont il est question, il y ait préalablement, si on doit émettre un vote sur cette délibération, un groupe de travail qui soit mis en place sur cette question spécifique.

M. le Président Vincent FELTESSE entend tous les arguments dont certains peuvent être pertinents. Le seul problème c'est qu'il y a un travail en commission et si ce qu'on lui a dit est juste, il n'y a pas eu de remarque en commission.

M. RESPAUD répond qu'il n'y a pas eu de réponse apportée et qu'elles sont attendues.

M. le Président Vincent FELTESSE met aux voix cette délibération, mais il ne pense pas que les conditions de travail aient été totalement satisfaisantes.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains et les Socialistes Bordelais
votent contre**

Mme FAYET

**2013/3/ 35 Dispositif communautaire d'aide à l'acquisition d'un premier logement
neuf sur La Cub - attribution de prêts à taux zéro - Décision - Autorisation**

M. GUICHARD se propose de faire un effort et de ne lire que la moitié de son intervention.

Il a bien écouté Véronique FAYET, et plus il l'écoutait, plus il se disait qu'il avait raison d'intervenir parce qu'il manque un acteur essentiel, le secteur financier. Il estime que hormis les outils issus du 1 % patronal, les banques sortent indemnes de ce dispositif et que seul un geste qu'on pourrait qualifier de commercial leur est demandé à travers l'exonération des frais de dossier. La C.U.B. financera donc, s'il a bien compris, à hauteur de 3 000 € par dossier, les intérêts des prêts contractés, sans qu'aucune négociation ne soit menée sur le niveau de ces taux ou sur les conditions d'octroi de ces prêts.

Depuis des mois, voire des années, les élus Communistes et Républicains alertent sur la responsabilité des acteurs financiers dans la crise que notre pays traverse, mais aussi dans celle que les collectivités subissent. Il considère qu'ils pourraient ne pas être impuissants face à cela si la conférence bancaire, qui est inscrite à l'agenda de cet établissement et approuvée par de nombreuses collectivités du département, était enfin réunie dans sa version la plus complète. Il souligne qu'il s'agirait en effet de pousser les banques à accepter que la loi ne soit pas la rentabilité des investissements, mais bien leur utilité sociale, écologique et économique. En l'absence de geste fort en ce sens, ils ne voient pas comment leurs budgets pourraient prendre un autre cap que celui de la récession, et en l'absence de telles précisions, ils ne pourront pas accepter ce type de dispositif, pourtant rendu nécessaire par la crise.

Ils s'abstiendront donc sur cette délibération, et attendent de M. le Président qu'il prenne en compte le nécessaire changement de cap dans leurs relations avec le système bancaire.

L'intervention intégrale de M. GUICHARD est la suivante :

« Je ne m'étendrai pas sur le dispositif d'aide à l'acquisition qui vient de nous être présenté. Vous savez que ces dispositifs ne sont pas une priorité pour notre groupe. L'intervention de Vincent Maurin a parfaitement éclairé, si c'était encore nécessaire, la vision de la politique du logement que nous souhaitons voir naître. Mais nous comprenons tout à fait que dans les conditions actuelles de l'impitoyable marché de l'immobilier et qu'en l'absence de véritable offre de logement pour tous, les collectivités sont dans leur rôle d'accompagner les ménages en quête de solutions de logement. Alors, dans ces conditions, la CUB comme d'autres collectivités, déploie des trésors d'ingéniosité pour venir en aide aux ménages modestes. Et ces ménages sont contraints de multiplier les démarches et de répondre aux plafonds de revenus pour rentrer dans les différents dispositifs. Les promoteurs immobiliers, que la collectivité fait bien travailler sur le territoire, sont priés de revenir à des tarifs raisonnables. Et les efforts des services pour arracher ce retour à la raison, sont louables.

Mais il manque un acteur : le secteur financier. Hormis les outils issus du 1% patronal, les banques sortent indemnes de ce dispositif. Seul un geste qu'on pourrait qualifier de commercial leur est demandé, à travers l'exonération de frais de dossiers. La CUB financera donc les intérêts des prêts contractés sans qu'aucune négociation ne soit menée sur le niveau de ces taux ou sur les conditions d'octroi des emprunts.

J'en viens donc au cœur de mon intervention. Depuis des mois voire des années, nous alertons sur la responsabilité de ces acteurs financiers dans la crise que notre pays traverse mais aussi dans la crise que nos collectivités subissent. Sur notre territoire d'ailleurs, à Pessac, Floirac, au Bouscat, des investissements ont même été reculés voir annulés parce que les banques ont dicté leur loi. C'est inacceptable.

Mais nous pourrions ne pas être impuissants face à cela. Nous pourrions ne pas l'être si la conférence bancaire qui est inscrite à l'agenda de notre établissement et approuvée par

toutes les collectivités du département, si cette conférence était enfin réunie dans sa version la plus complète. Il s'agirait en effet de pousser les banques à accepter que la loi, ce n'est pas la rentabilité des investissements mais bien leur utilité sociale, écologique et économique. En l'absence de geste fort en ce sens, nous ne voyons pas comment nos budgets pourraient prendre un autre cap que celui de la récession. Et en l'absence de telles pressions, nous ne pourrions pas accepter ce type de dispositifs pourtant rendus nécessaires par la crise.

Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération et attendons de vous, monsieur le président, que vous preniez en compte le nécessaire changement de cap dans nos relations avec le système bancaire ».

Mme FAYET fait observer que dans l'annexe à la délibération, il y a le projet de convention cadre, et au paragraphe 3, il est bien dit que « *les banques signataires du dispositif s'engagent au terme de conventions techniques particulières fixant notamment les conditions d'octroi de l'aide et de calcul des subventions versées par la C.U.B, à faciliter, etc...* » Elle insiste donc bien sur le fait qu'il y aura bien avec chaque établissement bancaire, choisi par l'emprunteur, une convention technique particulière et si ces conventions techniques ne leur satisfont pas, la C.U.B ne signera évidemment pas. Il y a donc une garantie, ce n'est pas à guichet ouvert pour les banques, et elle rappelle que c'est sous réserve d'une convention.

M. le Président Vincent FELTESSE estime qu'il va falloir qu'ils se disciplinent un peu plus dans leur débat, et y compris dans le respect de l'Ordre du Jour, car pour les vrais sujets comme celui-ci, on arrive à la fin de la séance et ils n'ont pas le temps de l'aborder.

Mme NOEL indique qu'elle donnera son intervention, car elle constate que les bancs de Communauté d'Avenir sont particulièrement clairsemés. Elle trouve inadmissible, quand on a une fonction d'élu, de quitter la salle avant la fin de la séance.

M. le Président Vincent FELTESSE met aux voix cette délibération et précise que la déclaration de **Marie-Claude NOEL** sera annexée.

Cette intervention est la suivante :

« Cela a été rappelé tout à l'heure : nous connaissons la difficulté croissante que rencontrent les habitants de l'agglomération à accéder à la propriété, avec une très forte hausse du prix des opérations (+ 95% sur les 11 dernières années). Bordeaux est ainsi passée de la 17ème place à la 5ème place pour le coût des logements en France.

L'engagement de la CUB sur le volet de l'aide à l'accession répond donc incontestablement à un besoin, et tout particulièrement pour les familles avec enfants.

Cet engagement vient s'inscrire et renforcer l'action engagée dans le cadre d'un dispositif renouvelé de l'Etat en faveur de l'accession sociale à la propriété, ce dernier ayant été renforcé pour les ménages les plus modestes (à savoir les tranches 1 et 2 du barème des revenus) avec des conditions de remboursement plus avantageuses pour les tranches les plus modestes.

Le dispositif de la CUB renforce donc celui mis en place par l'Etat et soutient le dispositif de la ville de Bordeaux. C'est une bonne chose, même si la ville de Bordeaux a fait le choix de

ne pas reprendre le barème national en faveur des plus modestes, ce que je regrette. Mais je n'entrerai pas ici dans le détail des dispositifs.

Je voudrais revenir un instant sur les propos d'Alain Juppé tenus tout à l'heure sur la question du logement et du foncier. Je considère que sa position est tout à fait incohérente. Le groupe Communauté d'Avenir s'oppose à une fiscalité additionnelle pour un établissement public foncier local mais dans le même temps regrette l'effondrement de la construction.

Plutôt que de commenter le constat d'une baisse de la construction, il me semble plus positif de s'inscrire dans le plan d'investissements massif qui vient d'être engagé au niveau national pour le logement :

- construire là où sont les besoins en permettant des dérogations aux règles d'urbanisme*
- raccourcir les délais de procédure pour débloquer les projets*
- simplifier les normes*
- abaisser la TVA à 5% pour le logement social*

Je rappelle que le nerf de la guerre de la construction, c'est le foncier.

Je préfère que les ménages paient une fiscalité additionnelle au service d'une politique foncière, précisément pour qu'ils puissent prétendre à un logement pour eux, pour leurs enfants. Ce sera beaucoup plus économique pour les ménages et bien meilleur pour l'économie du BTP.

Vous critiquez, Monsieur le vice-président Alain Juppé, les positions dogmatiques. Or, je pense que sur ce sujet du foncier, vous êtes totalement dans une position doctrinaire et que le temps que nous perdons est considérable et dramatique.

De toute façon, les obligations que nous avons en matière de production de logement vont nous obliger à y venir et ce sera très bien. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient

Mme ISTE

2013/3/ 62 Location de sites aux opérateurs en communications téléphoniques - Abrogation des mesures de sécurité prévues dans la délibération n° 2009/0629 du 2 octobre 2009 - Décision - Autorisation

M. CHAUSSET indique qu'il va donner son intervention. Il voudrait simplement dire qu'ils ont « loupé un coup » parce qu'en 2009, ils ont renouvelé les baux pour 9 ans sans condition pour ces opérateurs. Il pense qu'il faudra là, revoir leur façon de faire.

L'intervention de **M. CHAUSSET** est la suivante :

« Avec ce jugement en faveur de SFR, venant abroger les mesures de sécurité déjà minimalistes mises en place sur notre territoire, le groupe EELV s'insurge de ce jugement qui va à l'encontre du bien-être et de la santé de nos enfants et concitoyens en général.

Etant donné que c'est l'Etat, au titre de la police spéciale des communications électroniques, qui est garant de la protection de la santé publique contre les effets des ondes électromagnétiques et non les maires, seule une modification du cadre législatif pourra changer cet état de fait pour l'instauration d'un véritable principe de précaution

concernant les distances d'implantation des antennes relais à proximité des établissements scolaires.

Or, la proposition de loi déposée en janvier dernier par nos députés parlementaires proposant l'application d'un principe de précaution à différents niveaux d'usage et qui devait être débattue, a été renvoyée en commission.

Au niveau local, les collectivités sont donc pieds et mains liés dans cette affaire. Alors, quelle marge de manœuvre nous reste-t-il ?

Une action en lien directe avec cette délibération pourrait être de refuser l'implantation de nouvelles antennes-relais sur les bâtiments communaux ou ceux appartenant au patrimoine communautaire, à l'instar de la Ville de Pantin, en dénonçant les baux des antennes-relais implantés sur ces immeubles lorsqu'ils arrivent à échéance, même si nous venons juste de signer les nouveaux baux pour 9 ans...

D'autres actions peuvent être engagées en matière de prévention pour limiter les sources d'ondes, comme organiser des réunions d'information auprès des usagers afin qu'ils puissent limiter leur exposition aux ondes, comme privilégier le filaire, plutôt que la WIFI, ou proposer aux communes de veiller à ce que le matériel informatique utilisé dans les écoles soit câblé plutôt que connecté à la wifi.

A ce sujet, peut-être savez-vous qu'un amendement vient d'être adopté en ce sens à l'assemblée nationale le 14 mars dernier, dans le cadre de la loi de refondation de l'école de la république, proposé par une élue EELV. Cet amendement instaure que les infrastructures créées pour mise en place du service public du numérique éducatif favorisent l'utilisation de connexions de données filaires » par rapport au WIFI et précise que « le principe de précaution doit pousser l'État et les collectivités territoriales à protéger les enfants, notamment les plus jeunes, de l'influence des ondes ». Certes, cela n'empêcherait pas l'implantation des antennes à proximité mais permettrait de limiter l'exposition des enfants à une « soupe d'ondes électromagnétiques », à un âge où le cerveau est très perméable à ce type d'ondes.

Enfin, nous avons adressé un courrier à la CUB (Vincent Feltesse et Béatrice de François) pour proposer la mise en place d'une charte d'implantation des antennes relais. Il nous avait été répondu que cette démarche était prématurée. Pourtant, Nantes Métropole n'a pas trouvé cela prématuré, ni Paris, Rennes, Strasbourg, La Rochelle agglomération, Perpignan, et pendant que nous attendons, les antennes relais elles, s'implantent en toute liberté.

Une charte, même si elle nécessite un travail de concertation avec les habitants, les communes et les opérateurs, est un moyen de trouver un équilibre entre le nombre d'antennes relais et leur puissance d'émission. C'est pourquoi nous réitérons notre demande.

En conclusion, notre groupe ne peut que s'abstenir sur cette délibération, puisque s'agissant d'une obligation réglementaire il ne peut voter contre. Mais symboliquement, nous souhaitons signifier notre exaspération face à ce lobby puissant des télécommunications qui démonte toute tentative de protection de la population, et notamment des plus sensibles, contre les ondes électromagnétiques».

M. le Président Vincent FELTESSE met donc aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient

M. LABARDIN

2013/3/ 66 **Élaboration du règlement local de publicité intercommunal**

M. Alain CAZABONNE précise qu'au nom du groupe Communauté d'Avenir, il avait souhaité intervenir sur les deux conditions imposées, sur lesquelles ils sont d'accord, mais pour regretter que le législateur se croit toujours obligé de leur apporter des textes complètement complexes qui fragilisent parfois le PLU. Mais il pense que cela reste un voeu pieux.

M. le Président Vincent FELTESSE met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SOUBIRAN

2013/3/ 78 **Fermeture du complexe de la viande - Résiliation anticipée des conventions d'occupation d'emplacements de longue durée sur le marché de la viande - Versement d'une indemnité aux occupants - Société Ducasse & Associés - Transaction - Autorisation**

Mme ISTE annonce qu'elle remettra son intervention sur les conséquences sanitaires de l'abattage privé de la viande, et surtout sur les profits qui sont faits, dus à la libéralisation de ce secteur.

L'intervention de Mme ISTE est la suivante :

« L'actualité de ces dernières semaines a mis en lumière les conséquences de la logique de l'argent pour l'argent sur la question alimentaire. L'affaire de la viande de cheval en lieu et place de viande bovine a défrayé la chronique jusque dans les cantines scolaires de Bordeaux et Mérignac.

Nous avons pu voir ainsi l'effarant circuit que suit la viande avant d'arriver dans nos assiettes. Elle passe ainsi d'un pays à l'autre et d'un acteur économique à l'autre sans réelle traçabilité.

Estimons-nous heureux quand il ne s'agit que d'une tromperie alimentaire et que, pour l'instant, aucune conséquence sanitaire n'ait eu lieu.

Cette question pose de nouveau la place des pouvoirs publics et plus largement du service public et de sa gestion en matière de sécurité alimentaire. Il y a 150 ans, les autorités avaient fait de l'abattage public une priorité sanitaire pour mettre fin à ce que l'on appelait à l'époque « les tueries » (abattage libre dans la rue).

C'est au nom de la liberté d'entreprise, de la libre concurrence, que l'on a mis à mal l'ensemble des abattoirs publics qui sans être parfaits, jouaient un rôle essentiel dans le circuit de la viande. La liberté laissée à la grande distribution, aux grands maquignons, nous

place aujourd'hui devant les questions essentielles de la santé, la sécurité alimentaire, mais aussi l'enjeu de l'agriculture locale et familiale, le développement de circuits courts...

Avant que d'autres dérapages ne se produisent, et peut-être plus graves, il faut que l'État, les collectivités reprennent la main sur cette question. C'est cette position qui nous a amenés à défendre le maintien de l'abattoir et par la suite, à défaut celui du GEG.

Nous restons convaincus que c'est une faute qui a été commise avec cette fermeture.

Mais il n'est jamais trop tard pour se rattraper. Ce qui a été défait hier, peut être refait aujourd'hui, en étant en adéquation avec les besoins des populations ».

Avec l'Etat, les collectivités, de nouvelles règles peuvent être mises en place, avec comme but principal, non la liberté d'entreprise ou la liberté de faire des profits, mais la sécurité, la qualité, le développement territorial et la préservation de l'environnement.

M. le Président Vincent FELTESSE met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient

M. BRON indique qu'ils passent maintenant à l'examen de la motion pour le droit de vote de tous les résidents étrangers aux élections municipales de 2014.

M. le Président Vincent FELTESSE déclare ne plus comprendre, car on vient de lui expliquer que compte tenu du fait qu'il n'y a plus grand monde, la motion sera présentée à un prochain Conseil.

Mme NOEL lui répond qu'il se trouve que plusieurs organisations ont lancé une campagne pour que ce droit de vote soit effectif, et comme il y a une grande réunion ce soir, les Verts souhaitent présenter cette motion maintenant. Et si la droite n'est pas là, elle est désolée, mais ceux qui sont là se prononceront.

M. GUICHARD veut bien discuter de cette motion, mais il y a des éléments dedans qui lui posent problème, et cela veut donc dire qu'ils vont avoir un vrai débat. Il demande s'ils sont prêts à s'engager sur un vrai débat sur cette motion, sachant qu'il ne la votera pas comme cela à la volée. S'ils ont le temps d'un vrai débat il est prêt, mais sinon, cela n'empêchera personne de dire qu'ils sont volontaires pour une motion, y compris qu'ils peuvent la lire chacun avec ses aspects. Il propose cependant un report au mois prochain.

Mme NOEL ne voyant pas ce qui le gêne dans cette motion, **M. GUICHARD** déclare être prêt à rester une heure de plus, mais s'ils ne sont que deux ou trois, cela ne lui convient pas.

M. DUPRAT annonce que le groupe Communauté d'Avenir ne prendra pas part au vote, car il considère que ce débat ne doit pas avoir lieu dans cet hémicycle, mais dans un autre qui se trouve à Paris.

Mme NOEL demande qu'on la vote, et si le PC ne veut pas voter, il ne la votera pas.

M. le Président Vincent FELTESSE souligne qu'il a fait une tribune pour le droit de vote des étrangers, mais à un moment où ils ne sont plus que 50 élus en Conseil et où il n'y a plus aucun journaliste, il pense que c'est mal traiter ce débat que de passer la motion dans ces conditions. Il considère que c'est un débat suffisamment important pour qu'on lui donne un peu plus d'ampleur. Il ne partage pas la position de Communauté d'Avenir de dire que cela ne les concerne pas, parce qu'il s'agit du vote aux élections locales.

Mme NOEL constate que décidément, ce Conseil s'est parfaitement tenu.

M. le Président Vincent FELTESSE lui précise que ce n'est pas du tout une question de fuir le débat.

Il remercie les membres du Conseil présents et lève la séance en leur rappelant le pot de départ de Serge Haget qui va se dérouler en suivant.

Puis il lève la séance à 13h05.

Le Secrétaire de séance

M. BRON